



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

47^e session

Pékin, République populaire de Chine, 13-18 avril 2015

ÉTABLISSEMENT DES CALENDRIERS CODEX ET LISTES DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ

(Préparé par l'Australie)

A. CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS 2016-2019

1. On trouvera au Tableau 1 le projet de calendrier et de listes des pesticides à examiner en priorité (Nouveaux composés, nouvelles utilisations et autres évaluations). Le calendrier des réévaluations périodiques 2016-2019 du CCPR figure au Tableau 2a et la liste des priorités pour la réévaluation périodique au Tableau 2b. La différence entre le calendrier et les listes prioritaires s'explique comme suit: le Groupe de travail électronique sur les priorités établit un calendrier des composés qui est présenté à la session suivante du CCPR pour approbation et qui constitue la liste des composés que la JMPR évaluera au cours de l'année suivante. Le Groupe de travail électronique sur les priorités accepte aussi toutes les propositions tendant à inscrire des composés sur les listes de priorités que le CCPR examinera au cours des années qui suivent.

2. Des informations spécifiques concernant le calendrier et les listes prioritaires sont présentées ci-après. Le texte en caractères rouges indique les amendements apportés au calendrier et aux listes des priorités en fonction des observations reçues depuis l'adoption du rapport de la quarante-sixième session du CCPR (REP14/PR, Annexe XIV), tenue en juillet 2014. Tous les efforts sont faits pour enregistrer soigneusement les propositions avancées durant cette période. Comme il s'agit d'un document de travail, au cas où des erreurs seraient détectées, des amendements pourraient être apportés dans les plus brefs délais.

3. Le principal objectif de ce document est d'attirer l'attention sur les composés inscrits aux Tableaux 2A et 2 B avec des mentions telles que «n'est plus appuyé par le fabricant», «pas de fabricant connu», «homologations nationales oui/non» et «préoccupations de santé publique». De nouveaux tableaux «exploitables» ont été établis pour inscrire les «Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique» et «Homologations nationales actuelles pour les composés inscrits aux Tableaux 2A et 2B».

4. **Il est indispensable que tous les membres et les observateurs se concentrent sur ces nouveaux tableaux et apportent le plus d'informations possible pour aider le Comité à prendre des décisions.**

5. Comme cela s'est produit ces dernières années, la charge de travail prévue en fonction du Projet de calendrier pour 2016 et de la Liste des priorités pour 2017 dépasse les ressources dont la JMPR dispose actuellement. Avant d'examiner en plénière le calendrier proposé pour 2016, les membres et les observateurs qui proposent des composés devront envisager de reporter certains d'entre eux en 2017.

B. NOUVEAUX COMPOSÉS, NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS

6. Le calendrier 2015 est présenté pour référence bien qu'il soit clos. On notera que récemment des changements ont été apportés au transfert de composés dans le calendrier proposé pour 2016. Le projet de calendrier 2016 et de listes des priorités pour 2017-2019 figure au Tableau 1.

B1. Projet de calendrier 2016 :

7. Aucun composé n'a été ajouté à la liste des priorités pour 2016 car elle comptait déjà 11 nouveaux composés après la quarante-sixième session du CCPR. Cependant de nouveaux produits ont été ajoutés à la plupart des nouveaux composés inscrits. Ces ajouts sont indiqués en caractères rouges.

8. Seize composés sont inscrits dans le projet de calendrier des nouvelles utilisations et autres évaluations en 2016.

9. Sans compter les quatre composés inscrits dans le projet de réévaluations périodiques en 2016, la charge de travail requise pour les nouveaux composés, les nouvelles utilisations et autres évaluations dépasse les ressources dont la JMPR dispose actuellement. Le CCPR devra donc appliquer des critères de programmation, notamment la disponibilité des étiquettes du produit ou son homologation et la présence de résidus, avant de mettre au point définitivement le projet de calendrier pour 2016.

B2. Liste des priorités en 2017:

10. On dénombre 11 composés proposés pour une nouvelle évaluation et 30 composés inscrits au titre des nouvelles utilisations et autres évaluations.

B3. Liste des priorités en 2018 et 2019 :

11. On dénombre trois composés proposés pour une nouvelle évaluation et huit composés inscrits au titre des nouvelles utilisations et autres évaluations. Il y a une proposition pour la liste des nouvelles utilisations et autres évaluations en 2019.

C. TABLEAU 2A - RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (bénéficiant d'un appui et programmées)

12. Depuis la quarante-sixième session du CCPR, quelques amendements ont été apportés aux calendriers des réévaluations périodiques et aux listes des priorités.

13. Le calendrier des réévaluations périodiques proposé pour 2016 comprend actuellement quatre composés: chlorméquat [15], penconazole [182], fenpropimorphe [188], et téflubenzuron [190]. Du fait que quatre réévaluations périodiques sont prévues chaque année.

14. Les composés suivants sont inscrits sur la liste des priorités pour réévaluation périodique en 2017 : cléthodime [187], métalaxyl [138], fenpyroximate [193], oxamyl [126], krésoxim-méthyl [199] et tolclofos [191]. La liste des priorités en 2017 dépasse son quota.

15. La question du dépassement du quota s'est amplifiée pour les listes des priorités en 2018 et 2019. Sept composés sont inscrits pour 2018 et six pour 2019.

16. Pour tous les composés programmés et inscrits au Tableau 2A, les membres et les observateurs sont invités à fournir un avis sur les produits appuyés et le nombre d'essais dans les meilleurs délais.

17. L'appui annoncé pour l'oxyde de fenbutatine, dont la réévaluation périodique était programmée en 2012, a été retiré. Suivant l'intervention d'un membre non précisé, le composé a été inscrit au Tableau 2A (2019) dans le cadre de la règle des quatre ans. Le membre apportant un appui doit aviser immédiatement le groupe de travail électronique sur les priorités.

D. Préoccupations de santé publique

18. Un nouveau tableau «Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique», venant immédiatement après le Tableau 2A, a été élaboré comme un point d'ancrage pour les composés proposés par des membres sur la base des préoccupations pour la santé publique. La plupart de ces composés sont inscrits aux Tableaux 2A et 2B (la règle des 15 ans s'applique). Toutefois, certains ont fait l'objet d'un examen plus récent mais des membres ont trouvé de nouvelles

données justifiant une réévaluation, par exemple pour l'acétamipride.

19. Les composés inscrits sont les suivants: acétamipride [246], carbendazime [072], bénomyl [69], thiophanate-méthyl [77], éthoxyquine [35], guazatine [114], prochloraze [142], imazalil [110], dithiocarbamates [105], fénarimol [192], diméthoate [27], carbosulfan [145], carbofuran [96], méthidathion [57], bromopropylate [70], diclorane [83], quintozone [64], diazinon [22], phosalone [60], amitraze [122] et tolyfluanide [162]. La décision du transfert de ces composés dans le Tableau 2A incombe au Comité qui tiendra compte de l'opinion de la JMPR. On notera que la guazatine [114] a deux «limites indicatives» en remplacement des CXL après la décision prise en 1997 de retirer la DJA de 0,03 mg/kg établie en 1978.

20. La JMPR est invitée à tenir compte des observations relatives à chaque composé inscrit au tableau «Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique» et à donner un avis au CCPR.

E. Homologations nationales pour les listes de composés des Tableaux 2A et 2B.

21. Un nouveau tableau «Homologations nationales actuelles pour les composés inscrits aux Tableaux 2A et 2B», venant immédiatement après le Tableau 2B, a été élaboré; il permettra de répertorier les composés pour lesquels un appui a été retiré ou est inconnu, et les membres pourront indiquer si une homologation nationale est actuellement en place. L'initiative fait suite aux interventions récentes en plénière ayant attiré l'attention sur les composés «orphelins» qui restent indéfiniment non programmés pour une réévaluation périodique.

22. Ces composés figurent actuellement aux Tableaux 2A et 2B. Le tableau a déjà été rempli par des informations fournies par des États membres de l'Union européenne, l'Australie, le Japon et le Canada. Tous les États membres sont encouragés à donner des informations pour ce tableau. Lorsque qu'un composé n'a pas d'homologation nationale, de modes d'utilisation approuvés au niveau national ou de stock faisant encore l'objet d'un commerce international, le Groupe de travail électronique sur les priorités demandera au Comité de recommander la révocation de toutes les CXL établies pour ce composé.

F. TABLEAU 2B - RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES (Composés inscrits dans le cadre de la règle des 15 ans mais pas encore programmés)

23. Le Tableau 2B recense tous les composés auxquels s'appliquent la règle des 15 ans mais le transfert au Tableau 2A pour une programmation de la réévaluation périodique doit encore avoir lieu. Le but de ce tableau est d'attirer l'attention de tous les membres et les observateurs sur cette liste et de leur accorder le temps nécessaire pour signaler leur appui aux composés inscrits.

24. Les composés inscrits au Tableau 2B portent au moins l'une des mentions suivantes: n'est plus appuyé par le fabricant, pas d'appui d'un fabricant et en attente d'un avis sur les produits (en supposant un appui).

25. Les membres et les observateurs sont invités à passer en revue les composés portant les mentions «n'est plus appuyé par le fabricant» et «pas d'appui d'un fabricant» et à donner un avis sur les homologations nationales existantes et l'appui d'un fabricant le cas échéant. Si un fabricant donnant un appui est identifié, la mention accompagnant le composé deviendra «en attente d'un avis sur les produits appuyés».

26. Les membres et les observateurs sont invités à passer en revue les composés portant la mention «en attente d'un avis sur les produits appuyés» et à fournir des listes de produits avec le nombre prévu d'essais de résidus sur le terrain à soumettre pour évaluation.

27. Les membres et les observateurs sont invités à exprimer leurs préoccupations de santé publique pour un composé inscrit. Chaque proposition devra être appuyée par des données scientifiques. Ces composés seront ajoutés au sous-tableau «préoccupations de santé publique» pour examen par la JMPR. Sous réserve d'une réévaluation par la JMPR, les composés proposés peuvent être transférés du Tableau 2B au Tableau 2A pour une programmation future.

ANNEXES

Tableau 1:	Calendrier et listes CCPR des pesticides à examiner en priorité (nouveaux composés, nouvelles utilisations et autres évaluations)
Tableau 2a:	Projet de calendrier et listes des priorités pour les réévaluations périodiques – 2016-2019
Sous-tableau:	Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique
Tableau 2b:	Liste pour la réévaluation périodique (composés inscrits dans le cadre de la règle des 15 ans mais pas encore programmés)
Sous-tableau:	Homologations nationales actuelles pour les composés inscrits aux Tableaux 2A et 2B
Tableau 3:	Enregistrement des réévaluations périodiques
Tableau 4:	Combinaisons produit chimique/produit pour lesquelles la BPA spécifique n'est plus appuyée

ANNEXE

TABLEAU 1: CALENDRIER ET LISTES CCPR DES PESTICIDES À EXAMINER EN PRIORITÉ (NOUVEAUX COMPOSÉS, NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS)

ÉVALUATIONS DES NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2015 PAR LA JMPR (LISTE CLOSE)				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Acétochlore (999) (herbicide) [Monsanto] États-Unis	Acétochlore	Homologué LMR > LQ	Fourrage de maïs, grande culture; grains de maïs, grande culture; tiges et feuilles de maïs, grande culture; grains de maïs, à éclater; tiges et feuilles de maïs à éclater; fourrage de maïs doux; grains de maïs doux plus épi dépanouillé; tiges et feuilles de maïs doux; coton égrainé, produits dérivés; graines de coton non délintées; fourrage de grains de sorgho; sorgho, grains; sorgho, grains, tiges et feuilles; soja, tourteaux; soja, graines; betterave sucrière, pulpe séchée; betterave sucrière, molasses; betterave sucrière, racines; betterave sucrière, fanes; arachide; arachide, foin; arachide, farine Pour les cultures en assolement qui sont incluses dans une tolérance de groupe ou auxquelles est attribuée une tolérance particulière aux États-Unis: Riz en grain; paille de riz; fourrage de blé; foin de blé; paille de blé; blé en grain; fourrage de luzerne; foin de luzerne; trèfle; pomme de terre; graines de tournesol	Fourrage de maïs, grande culture; grains de maïs, grande culture; tiges et feuilles de maïs, grande culture; grains de maïs, à éclater; tiges et feuilles de maïs à éclater; fourrage de maïs doux; grains de maïs doux plus épi dépanouillé; tiges et feuilles de maïs doux (21 au total); coton égrainé, produits dérivés; graines de coton non délintées (13 au total); fourrage de grains de sorgho; sorgho, grains; sorgho, grains, tiges et feuilles; soja, tourteaux; soja, graines (21 au total); betterave sucrière, pulpe séchée; betterave sucrière, molasses; betterave sucrière, racines; betterave sucrière, fanes (15 au total); arachide; arachide, foin; arachide, farine (13 au total). Pour les cultures en assolement qui sont incluses dans une tolérance de groupe ou auxquelles est attribuée une tolérance particulière aux États-Unis: riz en grain; paille de riz; fourrage de blé; foin de blé; paille de blé; blé en grain; fourrage de luzerne; foin de luzerne (11); trèfle (10); pomme de terre (10); graines de tournesol (8); haricots secs (9)
Cyazofamide (999) (fongicide) [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis	Cyazofamide	Homologué LMR > LQ	Houblon; pomme de terre; tomate; raisin; cucurbitacées; carotte; légumes du genre Brassica; épinards; autres légumes fruits; légumes feuillus; basilic; haricot à graine immature; haricot écossé à graine immature; laitue; épinard	États-Unis/Canada: pomme de terre (29); tomate (32); concombre (11); melon réticulé (11); courgette (9); raisin (3 États-Unis) (1 Argentine) (1 Mexique); poivron (6) et piment (3); carotte (14); brocoli (6); chou (9); verts de moutarde (9); épinards (10); houblon (3); basilic (6); haricot à graine immature (8); haricot écossé à graine immature (8); laitue (26) Union européenne: houblon (10), raisin (10) Brésil: pomme de terre (3)
Flonicamide (999) (insecticide) [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis	Flonicamide	Homologué LMR > LQ	Cucurbitacées; légumes fruits autres que cucurbitacées; légumes feuillus; fruits à pépins; fruits à noyau; légumes du genre Brassica; légumes-racines et tubercules; fanes de radis; houblon; graine de coton; céleri; canola; menthe;	États-Unis/Canada: pêche (9); cerise (6); prune (6); pomme (12); poire (6); concombre (14); cantaloup (6); courgette (5); tomate (37); poivron (6); piment (3); brocolis (6); chou avec feuilles enveloppantes (6); chou sans feuilles enveloppantes (6); verts de

ÉVALUATIONS DES NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2015 PAR LA JMPR (LISTE CLOSE)				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
			<p>fraise; fruits à coque d'espèces arborescentes, luzerne; légumineuses; céréales, oléagineux</p> <p>(Les États-Unis ont proposé de reporter à 2017 le haricot, sec et à graine immature)</p>	<p>moutarde (8); laitue pommée avec feuilles enveloppantes (6); laitue pommée sans feuilles enveloppantes (6); laitue à cueillir (9); céleri (6); épinards (6); tubercules de pomme de terre (17); racines de carotte (8); racines de carotte (5); racines de radis (5); fanes de radis (5); cônes de houblon séchés (3); canola (9); menthe (5); fraise (8); amande (5); noix pacane (5); coton (12); luzerne (4)</p> <p>Union européenne: melon (13); blé (18); orge (8); graines de potiron (4); choux de Bruxelles (16); haricots avec gousses (8); pois avec gousses (8); pois sans gousses (6)</p> <p>Australie: fruits à pépins pomme (8); poire (5); coton (10); cucurbitacées concombre (2); potiron (3); melon brodé (5); pomme de terre (5)</p>
<p>Fluazifop-p-butyle (herbicide) [Syngenta] (999) Suisse déplacé de 2014</p>	Fluazifop-p-butyle	Homologué LMR > LQ	<p>Colza; soja; haricots secs; coton; pomme de terre; patate douce; betterave sucrière; agrumes; fruits à pépins; fruits à noyau; raisin; fruits à coque d'espèces arborescentes; oignon (peut inclure les légumes bulbeux); chou; carotte; légumes; banane; grains de café; (huile de palme) Ajouts États-Unis Laitue**; rhubarbe**; fruits de ronce**, airelle**</p> <p>En attente d'homologation</p> <p>Brésil - canne à sucre; tournesol; graine de coton; pomme de terre; brocoli; oignon; soja; tomate</p> <p>Les données d'étude sur l'alimentation animale à l'appui des LMR dans les produits animaux concernés utilisent les graines de coton, le colza et le soja ou leurs produits dérivés comme produit d'alimentation animale</p>	<p>Soja (20); haricots secs (12); colza (12); coton (6); pomme de terre (16); patate douce (6); carotte (12); oignon (12); betterave sucrière (16); canne à sucre (4); agrumes (16); fruits à pépins (16); fruits à noyau (16); raisin (16); chou/Brassica (12); laitue (6); café (6); fruits à coque d'espèces arborescentes, noix pacane (12); huile de palme (4); tomate (16); asperge (6); banane (10); concombre/cucurbitacées (12)</p> <p>Laitue (26); rhubarbe (2); fruits de ronce (6); airelle (9); café (2)</p> <p>Données d'étude sur l'alimentation animale à l'appui des LMR dans les produits animaux</p> <p>Brésil - canne à sucre; tournesol; graines de coton; pomme de terre; brocolis; oignon; soja; tomate</p>
<p>Flupyradifurone (insecticide) (999) [Bayer CropScience] Allemagne</p>	Flupyradifurone	Homologué; LMR > LQ	<p>Agrumes; raisin de table et de cuve et petites baies (y compris airelle); fruits à pépins; fruits à coque d'espèces arborescentes; houblon; légumes fruits et légumes du genre Brassica; laitue; pomme de terre; betterave sucrière; oignon; céréales; café; soja; coton</p>	<p>Agrumes (38); raisin de table et de cuve et petites baies (52); fruits à pépins (23); fruits à coque d'espèces arborescentes (10); houblon (3); légumes fruits, cucurbitacées (22); légumes fruits autres que cucurbitacées (53); légumes du genre Brassica (20); légumes feuillus y compris ceux du genre Brassica (34); légumineuses (29); légumes-racines et</p>

ÉVALUATIONS DES NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2015 PAR LA JMPR (LISTE CLOSE)				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
			Ajouts États-Unis: cactus à figue de barbarie	tubercules (43); oignons (17); céréales (91); café (7); soja et coton (12) Cactus à figue de barbarie (4);
Flumioxazine États-Unis (herbicide) [Sumitomo] (999)	Flumioxazine	Homologué LMR >LQ	Luzerne; artichaut; asperge; sous-groupe des baies et autres petits fruits; chou et chou chinois; cactus; maïs; coton; poissons d'eau douce; fruits à pépins; fruits à noyau; ail; raisin; houblon; sous-groupe 4B pétiole feuille; fruits à coque d'espèces arborescentes; okra; olive; oignon; pois et haricots, secs et décortiqués, sauf soja; arachide; menthe poivrée; pistache; grenade; sous-groupe 20A graine de colza; échalote, bulbe; soja; menthe verte; fraise; canne à sucre; tournesol (sous-groupe 20B); légumes; cucurbitacées; groupe 9; légumes-fruits; groupe 8; légumes, sous-groupe 1C tubercules et racines (pomme de terre); blé Ajouts États-Unis: brocolis**, fruits de ronce**; cactus à figue de barbarie En attente d'homologation	Luzerne: 13; artichaut: 3; asperges 8; sous-groupe des baies et autres petits fruits: 5 (airelle); chou et chou chinois: 8; cactus: 2; maïs: 21; coton: 13; poissons d'eau douce: 1 (poisson-chat); 1 (crapet arlequin); fruits à pépins 12 (pomme), 6 (poire); fruits à noyau 9 (pêche), 6 (prune), 6 (cerise); ail: 9 (oignons secs); raisin: 13; houblon: 3; sous-groupe 4B pétiole feuille; 8 (céleri); fruits à coque d'espèces arborescentes: 5 (noix pacane), 5 (amande); okra: inclus dans légumes fruits, groupe 8; olive: 5; oignon: 9; pois et haricot, secs et décortiqués, sauf soja: 6 (pois secs), 12 haricots secs); arachide: 16; menthe poivrée: 6; pistache: 5 (amande); grenade: 3; sous-groupe graine de colza (canola): 8; échalote, bulbe: 9 (oignons secs); soja: 42; menthe verte: 6; fraise: 8; canne à sucre: 9; tournesol (-groupe 20B): 8; légumes, cucurbitacées, groupe 9: 8 (cantaloup), 8 (courgette), 8 (concombre); légumes-fruits, groupe 8: 12 (tomate), 9 (poivrons et piments); sous-groupe 1C tubercules et racines (pomme de terre): 14; blé: 3 (pré-émergent), 20 (foliaire) Brocoli (10), fruits de ronce (8), cactus à figue de barbarie (3)
Lufénuron (999) (insecticide) [Syngenta] Brésil		Homologué LMR >LQ		
Quinclorac (999) (herbicide) [BASF] États-Unis	Quinclorac	Homologué LMR > LQ	Orge; canola; grosse canneberge d'Amérique; rhubarbe; riz; sorgho; blé et produits d'alimentation animale	Orge (5); canola (23); grosse canneberge d'Amérique (5); rhubarbe (4); riz (40); sorgho (24); blé (67) et produits d'alimentation animale (13)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS PAR LA JMPR EN 2015 (LISTE CLOSE)			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	2,4-D (020) [Dow AgroSciences] déplacé de 2012 sur demande	Nouvelle BPA pour le soja	Soja (24)
	Acétamipride (246) [Nippon Soda]	Légumes fruits autres que cucurbitacées, Chine (tomates et concombres); épices, graines [HS 190]; épices, fruits et baies [HS 191] (Inde); pistache (Iran); Ajouts États-Unis: Verts de moutarde; maïs doux; asperge	Verts de moutarde (8); maïs doux (8); asperge (8)
	Bifenthrine (178) (FMC)	fraise; mangue - BPA autorisée Ajouts États-Unis: Ciboulette; laitue pommée; épinard; céleri; haricot mange-tout; pois; haricot de Lima; airelle; raisin; basilic; artichaut.	fraise; mangue - (BPA autorisée) Ciboulette (3); laitue pommée (6); épinard (5); céleri (12); haricot mange-tout (6); pois (6); haricot de Lima (7); airelle (9); raisin (7); basilic (2); artichaut (2)
Déplacé de 2014 pour permettre à la JMPR de conduire une évaluation pour tous les produits demandés.	Chlorothalonil (81) [Syngenta] (règle des quatre ans)	Carotte; cerise; grosse canneberge d'Amérique; oignon; pêche; piments doux et piments forts; tomate; haricot communs; asperge Airelles (États-Unis), pomme et poire (République de Corée) États-Unis - ginseng; raifort; rhubarbe; poivron; piment (NB); pistache; champignon; papaye Brésil - café; mangue; agrumes; pastèque; soja; pomme de terre (Les États-Unis ont proposé de reporter à 2018: orange, citron, pamplemousse (agrumes); amande; radis (légumes racines); verts de moutarde; lychee)	Cerise (12); pêche (12); oignon (8); piment doux (8); tomate (24); asperge (8); grosse canneberge d'Amérique (6); airelles (8); ginseng (5); raifort (3); rhubarbe(4); poivron (9); piment (NB); pistache (3); champignon (3); papaye (4); Pomme, 6 (République de Corée); poire, 6 (République de Corée) Brésil - café; mangue; agrumes; pastèque; soja; pomme de terre
	Cyantraniliprole (263) [DuPont] États-Unis	Concombre; carotte; radis; légumineuses (graine immature et séchée); haricots verts; pois; maïs; fraise; artichaut; tabac; arachide; soja Pomme de terre; café; agrumes; graines oléagineuses; raisins; olives; tournesol; grenade; haricots verts; riz et fruits à coque d'espèces arborescentes	Carottes (42 essais); choux de Bruxelles (10 essais); haricots sans gousses (16 essais); pois sans gousses (16 essais); concombre (en serre – 5 essais); cerises (14 essais); fraises (28 essais); arachides (13 essais); soja (21 essais); maïs (23 essais); artichauts (6 essais)
	Cyprodinil (207) [Syngenta]	Colza / Canola - LMR > LQ Brésil - coton; pomme de terre; agrumes; tournesol; pomme; soja	Colza / Canola (16); Brésil - coton; pomme de terre; agrumes; tournesol; pomme; soja
	Lambda-cyhalothrine (146) [Syngenta]	Basilic (Thaïlande); Brésil - ananas; café	Brésil - ananas; café
	Carbofurane (145) FMC	Épices, graines [HS190]; épices, fruits et baies [HS191] (Inde)	
	Dicamba (240) [Monsanto]	Coton – graine de coton non délinté, – coton égrainé,	Coton (13)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS PAR LA JMPR EN 2015 (LISTE CLOSE)			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	États-Unis	produits dérivés	
	Difénoconazole (224) [Syngenta] États-Unis	Papaye (Kenya); Canada - colza / canola États-Unis - Amande; soja, Sous-groupe baies à croissance basse 13-07G - Busserole; myrtille; airelle (bleuet nain); faux mûrier; grosse canneberge d'Amérique; airelle rouge; pomme à émeus; vigne de squaw; fraise; ; pois secs; haricots secs Brésil - avocat; graine de coton; arachide; riz; café; pastèque Menthe (France)	Graine de colza / canola (13) Amande (5); soja (20); fraise (9); Haricot sec (10) Pois sec (5) Brésil - avocat; graine de coton; arachide; riz; café; pastèque Menthe (2)
	Fluopyram [(243) Bayer CropScience]	Raisin; baies et petits fruits; artichaut; tubercules; poireau; prune; tomate/aubergine; oignon; piments; concombre; melon; chicorée; haricots; pois; maïs; blé et orge; soja; coton; arachide	Raisin; baies et petits fruits (36 essais); artichaut (4); tubercules (16); poireau (20); prune (21); tomate/aubergine (12); oignon (16); piments (9); concombre (8); melon (9); chicorée (8); haricots (9); pois (12); maïs (16); blé et orge (44); soja (21); coton (11); arachide (12)
	Flutriafol (248) [Cheminova] États-Unis	Poire; pêche/nectarine; prune; cerise; betterave sucrière; riz; fraise; amande; noix pacane; tomate; concombre; melon réticulé; courgette; brocoli, chou, céleri, coton, laitue (pommée et à cueillir), maïs, verts de moutarde; colza, sorgho; épinard	Poire (6); pêche/nectarine (12); prune (8); cerise (16); betterave sucrière (12); riz (8); fraise (10); amande (5); noix pacane (5); tomate (19); concombre (9); melon réticulé (8); courgette (8); brocoli (6); chou (6); céleri (8); coton (12); laitue (pommée et à cueillir) (8/8); maïs (20); verts de moutarde (8); colza (12), sorgho (12); épinard (8)
	Fluxapyroxade (256) [BASF] États-Unis	Fruits à coque d'espèces arborescentes; baies et petits fruits; raisin; fraise; légumes bulbeux; légumes du genre Brassica, à rameaux florifères et tiges, cucurbitacées; légumes feuillus (laitue, épinard, céleri); légumes-racines et tubercules (radis, carotte); céréales; herbes pour la production sucrière (canne à sucre); sorgho	Fruits à coque d'espèces arborescentes (amande (5), noix pacane (5)); baies et petits fruits (airelles (6); mûres de ronces (1), framboises (2)); raisin (12); fraise (8); légumes bulbeux (oignon vert (3), oignon sec (6)); Brassica (brocoli (6), chou (6), verts de moutarde (5)); cucurbitacées (concombre (6), cantaloup (6), courgette (5)); légumes feuillus (laitue pommée (6), laitue à cueillir (6), épinard (6), céleri (6)); légumes-racines et tubercules (radis (5), carotte (7)); céréales (riz (16)); sorgho (9); herbes pour la production sucrière (canne à sucre (8))
	Imazapic (266), imazapyr (267) [BASF] Australie	Soja	
Déplacé de 2014	Imidaclopride (206) [Bayer CropScience]	Fruits à noyau; olive; thé; chou chinois; chou vert; soja, pistache (Iran); épices, graines [HS190]; épices, fruits et baies [HS191] (Inde), baie de Goji (Chine), basilic (Thaïlande), papaye (France), banane	Fruits à noyau (40); olive (28); thé (8); chou chinois et chou vert (4), soja (21), papaye (4), banane (5), lychee (3), goyave (4)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS PAR LA JMPR EN 2015 (LISTE CLOSE)			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Méthoxyfénazole (209) [Dow AgroScience]	Légumes fruits / cucurbitacées, oignon de printemps	
	Pyriméthanol (226) [Bayer CropScience]	Airelle, mûres de ronce, framboise, concombre	Airelle (8), mûres de ronce (3), framboise (2), concombre
	Spirotétramate (234) [Bayer CropScience] États-Unis	Avocat; goyave; maïs doux; artichaut; airelle; café; grosse canneberge d'Amérique; oignon, oignon vert; ananas; grenade; cresson de fontaine	Avocat (5), goyave (4), maïs doux (7) Artichaut (5), airelle (11), café (5), grosse canneberge d'Amérique (6), oignon (12), oignon vert (5), ananas (5), grenade (4), cresson de fontaine (3)
	Tébuconazole (189) [Bayer CropScience] États-Unis	Chine (banane et concombre); laitue pommée – Ginseng (République de Corée); Ajouts États-Unis: tournesol; asperge; oignon; oignon vert; ail	Ginseng (6); tournesol (7); asperge (8); oignon (8); oignon vert (3); ail (9)
	Trifloxystrobine (213) [Bayer CropScience]	lentilles; pois chiches; haricots; pois; soja	Haricots (9), pois (9), soja (24);
Épices [Inde]	Épices [Inde]	Cardamone – cyperméthrine (118); lambda-cyhalothrine (146); profénofos (171); triazophos (143) Poivre noir – profénofos (171); éthion (34); triazophos (143) Cumin – phorate (112); profénofos (171), dithiocarbamates (50 et 105); Feuilles de curry – profénofos (171); chorpyrifos (17); cyperméthrine (118); parathion-méthyle (59); triazophos (143); éthion (34); bifenthrine (178)	Données de suivi

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Acibenzolar-S méthyle (999) (fongicide) [Syngenta] Nouvelle-Zélande	Acibenzolar-S méthyle	Homologué LMR>LQ	Nouvelle-Zélande - Kiwi États-Unis - Oignon; fraise Fruits à pépins, fruits à noyau, agrumes, légumes feuillus, solanacées, cucurbitacées, coton, pomme de terre, mangue, blé, orge	Oignon (8), fraise (10), fruits à pépins (10), pêche (8), légumes feuillus (18), solanacées (16), cucurbitacées (16), kiwi (6), coton (12), pomme de terre (4), mangue (6), blé (8), orge (8)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Cyclaniliprole [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (insecticide)	Cyclaniliprole	Non homologué LMR > LQ	Pomme de terre; brocoli; chou; verts de moutarde; choux de Bruxelles; chou vert; chou-fleur; soja, sec; soja, graines immatures (avec gousses); tomate; piment; pomme; poire; cerise; pêche; prune; abricot; prune; nectarine; coques d'amande; amande; noix pacane; laitue pommée; laitue à cueillir; épinard; raisin; concombre; melon réticulé; courgette; thé	Pomme de terre (8); brocoli (21); chou (34); verts de moutarde (5); choux de Bruxelles (6); chou vert (4); chou-fleur (8); soja, sec (6); soja, graines immatures (avec gousses) (3); tomate (53); piment (36); pomme (46); poire (16); cerise (17); pêche (24); prune (26); abricot (6); prune (26); nectarine (2); coques d'amande (5); amande (5); noix pacane (5); laitue pommée (9); laitue à cueillir (11); épinard (9); raisin (43); concombre (9); melon réticulé (10); courgette (9); thé (6)
Imazéthapyr BASF – États-Unis (999) (herbicide)	Imazéthapyr	Homologué? Oui LMR > LQ? Oui	Luzerne; canola; trèfle; maïs; lentilles; arachide; pois frais; pois secs; haricots frais; haricots secs; riz; soja; tournesol Canada colza/canola	Luzerne (35); canola (11); trèfle (12); maïs (35); lentilles (10); arachide (12); pois frais (22); pois secs; (26); haricots frais (6); haricots secs (14); riz (19); soja (32); tournesol (5); colza/canola (essais?)
Isofétamide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis (999) (fongicide)	Isofétamide	Non homologué LMR > LQ	Laitue à cueillir; abricot; cerise; pêche; prune; raisin; fraise; amande; canola/colza	Laitue (49); abricot (8); cerise (8); pêche (8); prune (12); raisin (40); fraise (33); amande (5); canola/colza (24)
Lufénuron Évaluation toxicologique en 2015	Lufénuron (999) (insecticide) [Syngenta] Brésil	Homologué LMR > LQ	Soja; agrumes; fruits à pépins; fruits à noyau; raisin; légumes fruits; melon; concombre/courgette; Brassica à inflorescence; Brassica à rameaux florifères; légumes feuillus; coton; pomme de terre; tournesol; canne à sucre; maïs; blé; riz; café, plus Carambole (Malaisie)	Soja (8); agrumes (18); fruits à pépins (16); fruits à noyau (16); légumes fruits (tomate, piments) (21); melon (8); concombre/courgette (9); Brassica à inflorescence (16); Brassica à rameaux florifères (8); légumes feuillus (laitue) (16); coton (4); pomme de terre (4); tournesol (4); canne à sucre (4); maïs (4); blé (4); café (4); riz (4); thé (4)
MCPB [Nufarm] – États-Unis (999) (herbicide)	MCPB	Homologué – Oui LMR > LQ - Non	Pois (frais et secs)	Pois (frais et secs) – 8 essais États-Unis, 8 essais Union européenne
Norflurazon (herbicide) (999) – États-Unis déplacé de 2014 Tessenderlo	Norflurazon	Homologué LMR > LQ	Amande; pomme; abricot; asperge; avocat; mûres de ronces; airelle; grosse canneberge d'Amérique; cerise (merise et cerise aigre); groupe des agrumes; graine de coton; raisin; noisette; houblon; nectarine; pêche; arachide; poire; noix pacane; prunes et pruneaux; framboise; soja; noyers	Amande: 7; pomme 8; abricot: 2; asperges: 6; avocat: 3; mûres de ronce: 1; airelle: 6; grosse canneberge d'Amérique: 5; cerise: 3; agrumes: 8; graine de coton: 10; avelines: 3; raisins: 14; nectarine: 2; pêche: 4; arachide: 10; poire: 4; noix pacane: 4; prunes: 6; framboise: 6; soja: 22; noyers: 2

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Kerley Inc.				
Oxathiapiproline [DuPont] – États-Unis (fongicide) (999)	Oxathiapiproline	Homologué - Non LMR > LQ	Raisin; pomme de terre; oignon séché; oignon vert; tomate; poivron; piment; courgette; concombre; melon; courgette; cantaloup; brocoli; chou-fleur; choux cabus; laitue à cueillir; épinard; pois à graines immatures; ginseng; et tabac	Raisin (16); pomme de terre (40); oignon séché (12); oignon vert (5); tomate (37); poivron (12); piment (6); courgette (18); concombre (16); melon (17); courgette (10); cantaloup (12); brocoli (6); chou-fleur (4); choux cabus (10); laitue à cueillir (40); épinard (10); pois à graines immatures (12); ginseng (4); et tabac (6)
Pinoxadène [Syngenta] Suisse (herbicide) (999)	Pinoxadène	Homologué LMR > LQ	Blé; orge	Blé (60); orge (60)
Pendiméthaline (herbicide) BASF – États-Unis (999)	Pendiméthaline	Homologué? Oui LMR > LQ? La plupart	Laitue à cueillir; légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde; chou vert); luzerne et foin de graminées; légumineuses fraîches/légumes secs; agrumes; fruits à coque d'espèces arborescentes; carotte/autres racines et tubercules; bulbes: oignon séché et oignon vert; asperge; poireaux; céleri, céleri-rave	Légumes feuillus du genre Brassica (chou vert) (7); luzerne (23); foin de graminées (12); légumineuses fraîches/légumes secs (21); agrumes (13); fruits à coque d'espèces arborescentes (5); carotte (16); céleri-rave (9); oignon vert (3); asperge (4); poireaux (7); céleri (11) Données États-Unis Laitue à cueillir (9); légumes feuillus du genre Brassica (verts de moutarde (9); foin de graminées (8); agrumes (16); fruits à coque d'espèces arborescentes (23); carotte (10); oignon vert et oignon (13); asperge (6)

Spiromésifène Allemagne [Bayer CropScience] (insecticide) (999)	Spiromésifène	Homologué LMR > LQ	Légumineuses (haricots/pois (sec; à graine immature, à gousse comestible)); légumes feuillus (laitue pommée, laitue à cueillir, épinard, céleri); légumes du genre Brassica (brocoli, chou, verts de moutarde); légumes racines et tubercules (pomme de terre); légumes fruits (tomate, poivron, piment fort); cucurbitacées (concombre, melon, courgette); légumes secs; (haricots secs, pois secs); céréales (blé, maïs, maïs doux, maïs de grande culture, maïs à éclater); baies (fraises); thé, café, infusions et cacao (thé, café); fruits tropicaux (papaye, fruit de la passion); herbes condimentaires; cultures par assolement (luzerne, orge, avoine, betterave sucrière, légumes bulbeux (ciboule / oignon verts, blé), sorgho	Légumineuses (27); légumes feuillus (26); légumes du genre Brassica (21); légumes racines et tubercules (16); légumes fruits (67); cucurbitacées (34); légumes secs (19); céréales (88); baies (16); thé (8), café (10); herbes condimentaires (5); fruits tropicaux (9); cultures par assolement (66); sorgho (12)
--	---------------	-----------------------	---	---

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Benzovindiflupyr (261) (fongicide) [Syngenta] - Canada	Petites céréales (blé, orge, avoine, seigle, triticale), canola, raisin, fruits à pépins (pommes et poires), légumes secs, légumes (légumes fruits, cucurbitacées), maïs, coton, arachide, soja (y compris un second examen par la JMPR sur la base du modèle d'utilisation critique des États-Unis), pomme de terre, canne à sucre, topinambour, gingembre, curcuma	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (extrapolé de l'orge), seigle et triticale (extrapolé du blé), canola (13 essais), raisin (17 essais), fruits à pépins (30 essais pour les pommes et les poires), haricots secs (14 essais), pois secs (10 essais); légumes fruits (tomate (12 essais) et poivrons et piments (9 essais)), cucurbitacées (concombres (6 essais), courgette (5 essais), cantaloup (6 essais), maïs de grande culture, maïs à éclater et maïs doux (36 essais au total), coton (12 essais), arachide (15 essais), soja (23 essais États-Unis), pomme de terre (16 essais), canne à sucre (12 essais), topinambour, gingembre et curcuma (extrapolé de la pomme de terre)
	Bixafène (262) [Bayer CropScience]	Évaluation de suivi de la FAO pour examiner un scénario de cultures alternées	4 études limitées sur les cultures alternées en plein champ
	Chlorpyrifos-méthyle (90) [Dow AgroSciences] Australie	Blé, orge, sorgho	
	Chlorantraniliprole (230)	États-Unis - Oignons verts (ciboule, échalote); arachide; blé; orge; sorgho	Oignon vert (5); arachide (6); blé (5); orge (3); graine de sorgho (3)
	Deltaméthrine (135) [Bayer CropSciences] - Canada	Colza/canola - LMR>LQ	Colza/canola (13 essais)
	Fipronil (202) [BASF]	Basilic (Thaïlande)	
	Fluensulfone (265) [Makhteshim]	Racines tubercules; légumes feuillus; légumes du genre Brassica; fraise; céréales; produit d'origine animale; radis;	

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
		légumineuses; fruits d'espèces arborescentes	
	Imazapic (266), imazapyr (267) [BASF] Australie	Orge	Orge (xxx)
	Isoxaflutole (268) [Bayer CropScience]	Soja (examen des étiquettes)	
	Méthoprène (147) États-Unis [Dow Agrosciences]	Graine de coton, graine de safran, graine de lin, graine de tournesol, graine de colza, produit entier	Graine de tournesol (4)
	Penthiopyrade (253)	Verts de moutarde (BPA alternative) États-Unis - Airelles; Grosse canneberge d'Amérique	Airelles (9) et grosse canneberge d'Amérique (7)
Oxyde de propylène (250) [Balchem] – États-Unis - JMPR 2013	Oxyde de propylène [Balchem] (250)	Fruits à coque d'espèce arborescente	Déplacé à la demande du fabricant
Sulfoxaflor (252) [Dow AgroSciences] États-Unis - Réévaluation de la toxicité pour le développement sur la base de nouvelles données.	Sulfoxaflor [Dow AgroSciences] – États-Unis Demande de nouvelles LMR, sur la base des nouvelles données de résidus	Maïs (grain); maïs doux; sorgho (grain); ananas; cacao; haricots; riz (grain); avocat	Maïs, de grande culture (15); maïs, doux (9); sorgho (9); ananas (8); cacao (8); riz (12), avocat (5)
	Tolfenpyrad (269) [Nihon Nohyaku] – États-Unis	Amandes; noix pacane; pistache; noisettes; noyers; raisin (table); raisin (jus) (si LMR n'est pas incluse dans raisin de table); abricots; prune; pruneaux; pêche; nectarine; cerise; poire; citron; lime; pamplemousse; tangerine (mandarine); oranges; cantaloup; concombres; courgette; potiron; pastèque; piments; tomates; chou; laitue pommée; laitue à cueillir; céleri; épinard; chou-fleur; pomme de terre; graine de coton; et produits d'origine animale correspondants.	Légumes feuillus du genre Brassica (chou): chou (6), chou-fleur (6), verts de moutarde (5), coton (12); agrumes: pamplemousse (6), citron (5), orange (12); légumes fruits, cucurbitacées: cantaloup (6), concombre (6), courgette (5); légumes fruits, autres que cucurbitacées: piment (9), tomate (12); baies et autres petits fruits: raisin (12), raisins secs (1); légumes feuillus: laitue pommée (6), laitue à cueillir (6), épinard (6); poire (6); légumes racines et tubercules: pomme de terre (16); légumes à côtes et légumes vivaces: céleri (6); fruits à noyau: merise (6), pêche (9), prune (6), pruneau (prune séchée) (2), fruits à coque d'espèces arborescentes: amande (5),

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2016 PAR LA JMPR – PROJET DE LISTE			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
			noix pacane (5)
	Tébuconazole (189) [Bayer CropScience] États-Unis	Kenya (haricot commun)	
	Saflufénacil (251) [BASF] États-Unis	Luzerne; foin/paille/fourrage d'orge et de blé; céréales (utilisations dessiccatives); herbes fourragères; graines de lin; arachide; graines de pavot; graines de sésame; graines de moutarde; carthame; bourrache; caméline; ricin; olive; canne à sucre; grenade; produits animaux	Luzerne (12); céréales (blé 25; orge 15), foin/paille/herbes fourragères (16), arachide (8), [Graines de lin, bourrache, graines de moutarde, graine de pavot, graines de sésame, caméline - extrapolation du canola (16)], [ricin, carthame - extrapolation du tournesol (12)], olive (4); canne à sucre (9); grenade (4); produits animaux (nouvelles charges alimentaires, pas de nouveaux essais)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2017 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Évaluation toxicologique en 2012 par la JMPR	Chlorfénapyr (254) [BASF]	Homologué	En attente d'un avis	
Fénazaquine (999) (insecticide) [Gowan] États-Unis Déplacé de 2015 après discussion	Fénazaquine (999)	Homologué LMR > LQ	Luzerne; pomme; abricot; baies; agrumes; coton; cucurbitacées (concombre, melon, courgette, courge, potiron); aubergine; raisin; houblon; nectarine; pêche; poire; piment; ananas; prune; pruneau; fraise; thé; tomate; fruits à coque; courgette	Cucurbitacées (concombres 6; cantaloup 6; courgette 5); fruits à noyau (cerise douce 3; cerise acide 3; pêche 9; prune 6); légumes fruits (tomate 12; poivrons 6; piments forts 3); fraise 8; fruits à coque (noix pacane 5; amande 5); baies (airelles 6; framboise 5); houblon 3, menthe (menthe verte 1; menthe poivrée 4); luzerne 4; maïs (de grande culture, doux) 24; coton 12; haricots (légumineuses à gousse comestible 9; pois et haricots à graine immature écossés 11; haricots et pois écossés séchés 14); raisin 12; avocat 5; agrumes (orange 12; citron 5; pamplemousse 6)
Isoprothiolane (999) fongicide - Inde	Isoprothiolane (999) Inde		Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment fort vert, pois vert, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	
Quinalphos (999) insecticide - Inde	Quinalphos (999) Inde		Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment fort vert, pois vert, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin, épices	
Tricyclazole (999) fongicide - Inde	Tricyclazole (999) Inde		Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piment fort vert, pois vert, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	

Acide phosphoreux (999) [Nufarm] Australie; Fosétyl d'aluminium [Bayer CropScience] (fongicide) Allemagne	Acide phosphoreux (999) fosétyl d'aluminium	Homologué; LMR > LQ	BCS : raisins de table et de vinification ; fruits à pépins ; agrumes pêches ; baies et autres petits fruits ; avocat ; kiwi ; ananas ; tomate ; piments, doux ; piments forts ; concombre ; cornichon melon ; pastèque ; laitue pommée ; épinard ; chou cabus ; chou-fleur ; chou chinois ; chou frisé ; chicorée witloof ; houblon ; café ; épices Les États-Unis ajoutent : Citron après récolte ; fruits à coque d'espèce arborescente ; raisins	États-Unis: orange navel (5); mandarine orange (5), citron (5), pamplemousse (5); Valencia (5); amande (5); noix pacane (5); pistache (5); avocat (5)
Fenpyrazamine (999) (fongicide) [Sumitomo Chemical] Japon	Fenpyrazamine	Homologué États- Unis, Union européenne, Japon		
SYN545794 (999) (fongicide) [Syngenta] Canada	SYN545794 (999)	Homologué - N° (statut en 2014) LMR>LQ	Soja; légumes secs (haricots secs, pois secs, lentilles, pois chiches); raisin; légumes fruits; cucurbitacées; légumes feuillus; pomme de terre; maïs; blé; orge; avoine, arachide, pommes, canola	Blé (33 essais), orge (21 essais), avoine (22 essais), canola (21 essais), raisin (12 essais), pommes (8 essais), haricots secs (11 essais), pois secs (10 essais), légumes fruits (tomate (12 essais), poivrons et piments (9 essais), légumes feuillus (laitue pommée et laitue à cueillir (16 essais), épinard (8 essais), céleri (8 essais)), cucurbitacées (concombre (7 de terrain et 3 protégés), courge (6 essais), cantaloup (6 essais), maïs (maïs de grande culture et maïs à éclater (23 essais), arachide (12 essais), soja (21 essais), pomme de terre (26 essais)
Triflumezopyrim (999); Insecticide; DuPont - États-Unis	Triflumezopyrim (999)	Homologué N° attendu en oct. 2016; LMR > LQ (pas encore connu)	Riz	Riz (30 essais de divers pays)
Natamycine (999); (Fungistat); [DSM Food Specialties]; États-Unis	Natamycine (999)	Homologué; LMR > LQ? Oui	Champignon; ananas	Champignon (2); ananas (2)
Bicyclopyrone (999); (herbicide); [Syngenta] - États-Unis	Bicyclopyrone (999)	Homologué N° attendu en déc. 2014; LMR > LQ? Oui	Maïs; orge; blé; canne à sucre; soja	Maïs (29); orge (12); blé (20); canne à sucre (11); soja (20)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2017 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS			
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Azoxystrobine (229) [Syngenta]	Indonésie et Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; Maroc: datte canola	Fruit du dragon (7); goyave (6); datte (6) Canola (21)
	Difénoconazole (224) [Syngenta]	Indonésie et Viet Nam: fruit du dragon; Égypte: goyave; Maroc: datte; Paprika; piment fort (République de Corée) Agrumes, maïs, haricots secs, pois États-Unis-amandes	Fruit du dragon (7); goyave (6); datte (6); Paprika (6); piment fort (6) Amande (5) Haricot sec (10), pois sec (5)
	Spinétorame (233) – Thaïlande; (Dow AgroSciences États-Unis)	Thaïlande: mangue, lychee; Égypte ou Maroc: olive; Colombie: avocat; Costa Rica: papaye; Bolivie et Ghana: banane; Sénégal: ananas - Nouvelle-Zélande - feijoa; fruit de la passion; avocat; tamarillo États-Unis - olives; avocat; papaye; banane; ananas; mangue; cucurbitacées; piment; fraise; prune; cerise; abricot; pomme de terre; soja; maïs; tangerine; maïs doux; kiwi; fruit de la passion États-Unis - Grosse canneberge d'Amérique	Nouvelle-Zélande, essais - feijoa (4); fruit de la passion (4); avocat (4); tamarillo (4). États-Unis - olives (8); avocat (6); papaye (6); banane (6); ananas (6); mangue (6); cucurbitacées (8); piment (8); fraise (8); prune (8); cerise (8); abricot (4); pomme de terre (4); soja (4); maïs (4); tangerine (8); maïs doux (4); kiwi (3); fruit de la passion (4); grosse canneberge d'Amérique (5)
	Prothioconazole (232) [Bayer CropScience]	Coton	Coton (16)
	Trifloxystrobine (213) [Bayer CropScience]	Coton; ginseng (République de Corée)	Coton (12) ginseng (6)
Pyraclostrobine (210) [BASF] En partie applicable: Évaluation des données sur les métabolites importante pour les nouvelles utilisations	Pyraclostrobine (210) Homologué? Oui LMR > LQ? Oui - tous les produits inscrits à évaluer	Fruits à pépins, olives, plaquemine, fruits tropicaux (mangue, papaye, fruit de la passion, ananas), poireau, légumes du genre Brassica, légumes fruits, mâche (doucette), épinard, légumineuses (haricots et pois), légumes-racines et tubercules, légumes-tiges, riz, canne à sucre, arachide, cacao, café, thé	Fruits à pépins (8), olives (12), plaquemine (3), fruits tropicaux (mangue (8), papaye (4), fruit de la passion (8), ananas (8)), poireau (8), légumes du genre Brassica (20), légumes fruits (15), mâche (doucette) (4), épinard (extrapolation de la laitue pommée (29), légumineuses (haricots et pois) (43), légumes-racines et tubercules (46), légumes-tiges (33), riz (environ 20), canne à sucre (48), arachide (31), cacao (4), café (7), thé (8 - 10)
Déplacé à la demande des États-Unis et de DuPont	Picoxystrobine (258) [Dupont] États-Unis	Légumes fruits, cucurbitacées; fruits à noyau; fruits à pépins; raisin; légumineuses; légumes bulbeux; fraise; légumes du genre Brassica; légumes feuillus; légumes- racines et tubercules; tournesol; fruits à coque d'espèces arborescentes; arachide; riz; coton et tomate	Légumes du genre Brassica (brocoli, chou-fleur, chou, verts de moutarde), 30; légumes bulbeux (oignon vert, oignon séché), 15; café, 4; coton, 13; cucurbitacées, 30 (concombres, 12); melons réticulés, 9; courgette, 9; légumes fruits, 44 (tomates, 24); poivrons, 13; (piment, 7); raisins, 13; légumes feuillus, 44 essais (laitue à cueillir 10); laitue pommée, 11; céleri, 10; épinard, 9; arachide, 13; fruits à pépins (pomme, poire), 26 (pomme 17, poire 9); riz, 11; légumes-racines et tubercules, 56 essais

			(pomme de terre, 21; betterave sucrière, 13; radis, 6; carotte, 10; navet, 6); fruits à noyau (cerise, pêche, prune) 30; fraise, 9; légumineuses à graines immatures/à gousse comestible, 40 (haricot à gousse comestible 8, pois à gousse comestible 4, haricot à graine immature 17 et pois à graine immature 11); canne à sucre, 4; tournesol, 9; fruits à coque, 12 (amande, 6; noix pacane, 6)
	Pirimicarbe (101) [Syngenta]	Problèmes de santé publique – risque d'exposition aiguë par voie alimentaire – Pays-Bas – vérifier les utilisations pour la pêche et la laitue sur la base des données de résidus existantes et des étiquettes	
Quelques CXL déjà en place	Acéphate (95) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Acétamipride (246) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Bifenthrine (178) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Carbendazime (72) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Chlorpyrifos (017) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Diazinon (22) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Diméthoate (27) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Éthion (34) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Imidaclopride (206) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Lambda-cyhalothrine (146) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain

Quelques CXL déjà en place	Méthomyl (94) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Profénofos (171) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Spiromésifène (999) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
Quelques CXL déjà en place	Triazophos (143) Inde	Riz, légumes frais (chou, chou-fleur, okra, piments forts verts, pois verts, courge amère, concombre, brinjal et capsicum), raisin	En attente de données d'essais de terrain
	Flonicamide (999) Insecticide [Ishihara Sangyo Kaisha] États-Unis	Légumes secs (VD 0070) et légumineuses (VD 0060)	Haricot sec (12); pois sec (5); haricot à graine immature (13); pois à graine immature (13)
	Captane (7) (fongicide) [Arysta États-Unis]	Ginseng	Ginseng (3)
	Pyriproxyfène (200) - Costa Rica (déplacé de 2016 comme demandé)	Costa Rica: banane; Pérou: avocat; Philippines: papaye; Malaisie/Singapour: mangue; Panama: ananas	
	Sédaxane (259) [Syngenta]	Céréales	
	Isopyrazam (249) [Syngenta]	tomate, oignon, melon, pastèque, piment fort et piment doux, concombre	
	Cyprodinil (207) [Syngenta] France	carottes; haricots, à l'exception des fèves et du soja (gousses vertes et graines immatures)	carottes (8), haricots avec gousses (9)
	Fluopyram (243) [Bayer CropScience]	Artichaut, orge, chicorée, agrumes, coton, herbes condimentaires (sèches), houblon, maïs, mangue, arachide, graine de colza, riz, soja, épices, graine de tournesol, blé	Artichaut (4), chicorée (8), agrumes (48), coton (11), herbes condimentaires (sèches) (9), houblon (13), maïs (16), mangue (8), arachide (12), graine de colza (24), riz (8), soja (21), épices (4), graine de tournesol (24), blé et orge (44)
	Flupyradifurone (999) [Bayer CropScience]	Fruits à noyau	Fruits à noyau (40)

ÉVALUATIONS DE NOUVEAUX COMPOSÉS EN 2018 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Critère de priorité	Produits	Essais de résidus soumis
Éthiprole (999) (insecticide) [Bayer CropScience] – Allemagne	Éthiprole (999)	Homologué LMR > LQ	Café; maïs; riz; soja et produits d'origine animale	Café (15); maïs (10); riz (12); soja (10)
Pyrifluquinazon [déplacé de 2015 (999) (insecticide) [Nihon Nohyaku] Japon]	Pyrifluquinazon [déplacé de 2015 à la demande du fabricant]	Homologué au Japon ; Corée	Agrumes ; fruits à pépins ; pomme de terre ; raisins ; fruits à coque d'espèce arborescente ; raisin (raisin de table et de vinification) ; légumes-fruits, cucurbitacées ; coton ; légumes feuillus ; légumes du genre brassica feuillus, pommés/tige	Amande (10) ; noix pacane (10) ; raisin (table) (24) ; jus de raisin (si la LMR n'est pas incluse sous le raisin de table) ; prune (18); pêche (24); cerise (16); pomme (24); poire (12); citron (10); pamplemousse (12); oranges (24); cantaloup (12); concombre (14); courgette (10); piments (24); tomates (28); chou-fleur/brocoli (12); chou (16); pomme de terre (33); graine de coton (24); thé (6) et LMR correspondantes produit animaux
XDE-777 (999) Dow AgroSciences Fongicide Royaume-Uni	XDE-777 (999) Dow AgroSciences; France	Homologué - Bientôt par des pays mésoaméricains (2015-2016); Royaume-Uni (2018) LMR > LQ - Oui	Banane, blé, triticale, seigle et blé dur	Banane - 8 essais, céréales (Blé 8 essais)

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2018 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS				
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis	
	Bifenthrine (178) (FMC)	Orge; paille et fourrage d'orge; - règle des quatre ans accordée en 2014		
	Bentazone (172) [BASF]	Pois fourrager (États-Unis) - règle des quatre ans accordée en 2014		
	Diquat (031) [Syngenta]	Céréales - blé, orge, avoine (Australie) Légumes secs (Canada) - règle des quatre ans accordée en 2014		
	Métalaxyl-M (212) [Syngenta]	Fèves de cacao (règle des quatre ans accordée en 2014), République de Corée ; ginseng	Ginseng (4)	
	Dithianon (180) [BASF]	Pamplemousse /pomelo et mandarine (règle des quatre ans accordée en 2014)		

	Fluazifop-p-butyle (999) (herbicide) [Syngenta] États-Unis	Airelles; grosse canneberge d'Amérique; laitue; fraise; oignon; verts de moutarde; papaye	Airelles (9); grosse canneberge d'Amérique (6); laitue (26); fraise (6); oignons verts (4); verts de moutarde (12); papaye (8)
	Chlorothalonil (81); (fongicide) [Syngenta]	Orange; citron; pamplemousse; laitue; fraise; amande; radis (légumes racines); verts de moutarde; goyave; lychee	Orange (12); citron (5); pamplemousse (6); laitue (13); fraise (8); amande (5); radis (7); verts de moutarde (9); goyave (5); lychee (4)
	Benzovindiflupyr (261) [Syngenta]	Café	

NOUVELLES UTILISATIONS ET AUTRES ÉVALUATIONS EN 2019 PAR LA JMPR – LISTE DES PRIORITÉS

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Essais de résidus soumis
	Cyperméthrine (118) [BASF], [FMC]	Problèmes de santé publique – risque d'ingestion aiguë – Pays-Bas – contrôle de l'usage pour la pêche basé sur des données de résidus existantes et labels République de Corée (ginseng)	Ginseng (4)
	Spirotétramate (234)	Fraise; carotte; betterave sucrière	Fraise (10); carotte (24); betterave sucrière(19)
	Thiaméthoxame (245)	Plaqueminier de Virginie (Corée)	Plaqueminier de Virginie (6)

TABLEAU 2A: CALENDRIER ET LISTES DES PRIORITÉS POUR LES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES – 2015-2019

Note 1: NR indique que, «après évaluation, la JMPR a estimé que l'établissement d'une dose de référence aiguë (DrfA) n'est pas nécessaire»

Note 2: N/É signifie «non évalué – la JMPR n'a pas eu l'occasion d'examiner ou de déterminer le besoin d'une DrfA»

CALENDRIER DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2015 (CLOS)						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Abamectine (177) [Syngenta]	Abamectine (177)	Fruits à pépins; cucurbitacées (à peau comestible et non comestible); raisin; agrumes; fruits à noyau; fraise; houblon; légumes feuillus (laitue, épinard, endive, céleri); pomme de terre; amande; noyer; haricot; café; coton; légumes fruits (tomate, aubergine, piment fort, piment doux); avocat; papaye; mangue; oignon Piments forts (Thaïlande) Tomate; mangue; papaye (Indonésie REP12/PR, CRD 26) (il semble qu'il n'y ait pas d'appui pour les CXL concernant les produits animaux)	Fruits à pépins (16); cucurbitacées (à peau comestible et non comestible) (40); raisin (12); baies (8); agrumes (24); fruits à noyau (29); fraises (30); houblon (18); légumes feuillus (laitue, épinard, endive, céleri) (22); fruits à coque d'espèces arborescentes (amande, noyer) (15); haricots (28); café (5); coton (8); légumes fruits (tomate, aubergine, piment fort, piment doux) (40); avocat (5); papaye (4); mangue (5); légumes bulbeux (poireau, oignon, échalote, oignon de printemps) (20); riz (6); céleri (7); légumes-racines et tubercules (27)	1997	0,002 1997	N/É
Éthéphon (106) [Bayer CropScience]	Éthéphon (106)	Pomme; orge; orge, paille et fourrage; airelles; cantaloup; cerises; piments forts (séchés); graine de coton; raisin secs; figues; raisin; noisette; piments; ananas; seigle; paille et fourrage de seigle; tomate; noyer; blé; paille et fourrage de blé; œufs de poule; abats comestibles de bovins, caprins, équidés, porcins et ovins; viande de bovins, caprins, équidés, porcins et ovins; lait de bovins, caprins et ovins; viande de volaille; abats comestibles de volaille - Ajouts États-Unis: Café Toutes les CXL sont appuyées	Pomme (38); orge (41); orge, paille et fourrage; airelles; cantaloup; cerises (15); piments forts (séchés); graine de coton (59); raisins séchés; figues (6); raisins (43); noisette; olives (8); piments; plaquemine (4); ananas (17); seigle (9); paille et fourrage de seigle; tomate (38); noyer; blé (42); Café (5 essais)	1994	0,05 1997	0,05 2002
Lindane (48)	Lindane (48)	Examen des données de suivi en vue de convertir les LMR en LMRE.				

PROJET DE CALENDRIER DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2016						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Chlorméquat (15) [BASF] Déplacé de 2015	Chlorméquat (15)	Céréales; graine de coton; maïs; graine de colza; fourrage de maïs; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	Céréales - 64 essais (16 essais pour chacune des céréales suivantes: blé, orge, avoine et seigle), raisin (8 essais), soja (8 essais), graine de coton (4 essais), pomme de terre (4 essais), oignon (4 essais), viande/lait/œufs	1994	0,05 1997	0,05 1999
Fenpropimorphe (188) [BASF]	Fenpropimorphe (188)	Banane; céréales; betterave sucrière; fourrage/paille de céréales; viande; lait; œufs Toutes les CXL sont appuyées	Céréales (56 essais); banane (23); betterave sucrière (8)	1993	0,03 2006	N/É
Penconazole (182) [Syngenta] Déplacé à la demande du fabricant DÉPLACÉ DE 2015	Penconazole (182)	Fruit à pépins; fruit à noyau; raisins; fruits de ronce; baies d'arbuste; fraises; légumes fruits autres que cucurbitacées; légumes fruits cucurbitacées; artichaut (il semble qu'il n'y ait pas d'appui pour les CXL concernant les produits animaux)	Pommes/poires (18); pêche (12); cerises (4); raisin (16); framboise/mûre (4); cassis et groseilles rouges ou vertes (4); groseille à maquereau (4); fraise (29); tomates/aubergines (20); piments (12); concombres/cornichons (24); melons (23); artichauts (8)	1992	0,03 1992	N/É
Téflubenzuron (190) [BASF]	Téflubenzuron (190)	Pomme; orange; café; maïs de grande culture; soja; canne à sucre; tournesol; tomate; melon; brocoli; chou-fleur; raisin; papaye (pas d'appui pour les CXL concernant la prune, la pomme de terre, le chou et les choux de Bruxelles)	Pomme (12); orange (16); café (9); maïs de grande culture (6); soja (5); canne à sucre (5); tournesol (8); tomate (12); melon (8); brocoli (8); chou-fleur (8); raisin (12); papaye (4); mangue (4); concombre (8); cornichon (4); piment doux (4)	1996	0,01 1994	N/É

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2017 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Cléthodime (187) États-Unis Arysta LifeScience	Cléthodime (187)	Haricot; brocoli; chou; carotte; grosse canneberge d'Amérique; cucurbitacées; houblon; laitue; pois; fraise; airelle États-Unis - Artichaut; fruits de ronce; carthame	Airelle (9) – Autres avis attendus Artichaut (3); fruits de ronce (6); carthame (4)	1994	0,01 1994	NR 2004
Métalaxyl (138) Quimicas del Vallés - SCC GmbH	Métalaxyl (138)	La réévaluation 2004 pour les résidus concernait le métalaxyl-M; appui de Quimicas del Vallés - SCC GmbH, États-Unis – Raisin; tomate; pomme de terre; laitue; orange; fraise; brocoli; chou-fleur; chou cabus; oignon Essais supervisés par la Thaïlande – ananas	Raisin (21); tomate (20); pomme de terre (16); laitue (10); orange (4); fraise (8); brocoli (8); chou-fleur (4); chou cabus (4); oignon (8) La Thaïlande est convenue de fournir des essais de terrain – ananas	2004	0,08 2004	NR 2004

Fenpyroximate (193) [Nihon Nohyaku]	Fenpyroximate (193)	En attente d'un avis sur les produits appuyés Ajouts États-Unis: pomme de terre; haricot (mange-tout); melon; concombre; fruits à noyau; avocat; menthe États-Unis - Banane; fruits de ronce; céleri; poivre; tomate; courgette; pastèque	Données États-Unis: pomme de terre (16); haricot (mange-tout) (8); melon (8); concombre (9); cerise (8); pêche (10); prune (6); avocat (5); menthe (6) Banane (5); fruits de ronce (7); céleri (8); poivre (16); tomate (19); courgette (5); pastèque (4)	1995	0,01 1995	0,02 2007
Krésoxime-méthyle (199) Évaluation périodique (BASF)	Krésoxime- méthyle (199) Homologué? Oui LMR > LQ? (fongicide)	Agrumes, fruits à pépins, fruits à noyau, fraise, petites baies, tournesol, raisin, feuilles de vigne, raisins séchés, légumes bulbeux, poireau, cucurbitacées - à peau non comestible - cucurbitacées - à peau comestible, blé, orge, paille et fourrage de céréales, olives, mangue, noix pacane, betterave, poivrons, tomate, aubergine, produits animaux	Agrumes (19), fruits à pépins (37), fruits à noyau (10), fraise (24), petites baies (6), tournesol (10), raisin (12), feuilles de vigne (16), légumes bulbeux (16), poireau (16), cucurbitacées - à peau non comestible (14), cucurbitacées - à peau comestible (8), blé (20), orge (14), paille et fourrage de céréales (34), olives (8), mangue (4), noix pacane (6), betterave (10), poivrons (10), tomate (12)	1998	0,4 (1998)	NR (1998)
Oxamyl (126) [Dupont]	Oxamyl (126)	Pas de détails – En attente d'un avis	En attente d'un avis	1986R 2002T	0,009 2002	0,009 2002
Tolclofos-méthyle (191) [Sumitomo Chemical]	Tolclofos- méthyle (191)	Laitue pommée; laitue à cueillir; pomme de terre; radis	En attente d'un avis	1994	0,07 1994	N/É

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2018 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Iprodione (111) (BASF)	Iprodione (111)	Fruits à coque d'espèces arborescentes; céréales; haricots (secs); mûres de ronce; brocoli; carotte; cerise; concombre; raisin; kiwi; laitue (pommée et à cueillir); oignon; fruits à noyau; fruits à pépins; colza; framboise; betterave sucrière; tournesol; tomate; endive (Toutes les CXL semblent être appuyées)	Essais BASF: Amande (6); noisette (4); cerise (9); pêche (22); prune (18); raisin de table et de cuve (38); fraise (28); framboise (6); cassis et groseilles rouges ou vertes (9); carotte (34); oignon (17); oignon de printemps (10); tomate (18); piment (8); concombre (21); cucurbitacées à peau non comestible (8); chou-fleur (18); choux de Bruxelles (8); chou chinois (12); laitue (38); endive (4); haricots, frais avec gousse (15); pois, frais avec ou sans gousse (16); asperge (4); pois, secs (19); graine de colza (12); riz (8) Essais FMC: Amande (4); orge (13); mûres de ronce (8); brocoli (4); carotte (12); cerise (5); laitue à cueillir (12); pêche (9); framboises, y compris les framboises de Virginie (8); riz décortiqué (18); Épices, graines (4); épices, racines et rhizomes (4); abricots (8); artichaut (4); banane (8); haricots, à graine immature: lima et mange-tout (12); légumes du genre Brassica, à rameaux florifères et tiges (12); café (6); aubergine (8); mandarines (8); mangue (4); melon (12); pois (12); arachide (12); prune (12); pomme de terre (16); soja (12); blé (16)	1994	0,06 1995	N/É
Fluméthrine (195) [Bayer CropScience]	Fluméthrine (195)	Lait de bovins; viande de bovins		1996	0,004, 1996	N/É
Dithiocarbamates (105) [Taminco]	Dithiocarbamates (105)	En attente d'un avis	La définition du résidu s'applique à tous les dithiocarbamates (DTC) – propinèbe, mancozèbe, ferbame, zirame, thirame, manèbe, métirame, zinèbe Pays-Bas – préoccupations de santé publique En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique	1996T, 1993R, (2004 propinèbe)	Diverses DJA de groupe	DrfA provisoire pour le propinèbe: 0,1 mg/kg 1995
Dichlofluanide (82) – [Bayer CropScience] N'est plus appuyé par le fabricant	Dichlofluanide (82)		La dernière réévaluation remonte à plus de 30 ans	1983	0,3 - 1983	N/É
Perméthrine (120) Pas de fabricant CropLife responsable	Perméthrine (120)		Pas d'appui du fabricant La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans	1987	0,05 - 1999	NR - 1999

<p>Imazalil (110) [Janssen]</p>	<p>Imazalil (110)</p>	<p>Appui / Maintien: Banane, agrumes (pamplemousses, oranges, citrons, limes, mandarines), concombre, melons, à l'exception de la pastèque, fruits à pépins (pommes, poires), pomme de terre, blé, paille et fourrage sec de blé</p> <p>Ajout Cornichon, courgette, orge, maïs, millet, avoine, seigle, sorgho, paille et fourrage sec d'orge, tomate</p> <p>Pas d'appui Plaquemine, framboise, fraise</p>	<p>fruit à pépins: 39, banane: 8, céréales (traitement des graines): 8, agrumes: 36, cucurbitacées (à peau comestible plus melon) 17, pomme de terre: 24, tomate: 10</p> <p>Union européenne – préoccupations de santé publique <i>La substance active n'a pas été réévaluée pour ses résidus depuis qu'elle a été inscrite pour la première fois en 1977. Une réévaluation toxicologique a été effectuée en 2000 et une DrfA a été calculée en 2005. (voir CX/PR 12/44/14-Add.1 Mars 2012)</i></p> <p><i>Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 35 ans, il faudrait réévaluer toutes les LMR.</i></p> <p>Sur la base de l'évaluation de l'EFSA, une DJA de 0,025 mg/kg de poids corporel et une DrfA de 0,05 mg/kg de poids corporel ont été calculées en 2010. Cela correspond aux valeurs JMPR actuelles de 0,03 mg/kg de poids corporel (DJA, 2001) et 0,05 mg/kg de poids corporel (DrfA, 2005).</p> <p>Une évaluation des risques a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant les CXL actuellement en vigueur pour les aliments suivants: banane, agrumes, concombre, cornichons, melons à l'exception de la pastèque, kaki, fruits à pépins, pomme de terre, framboise, fraise et blé. L'évaluation des résidus ayant été effectuée il y a assez longtemps, il n'a pas été possible de peaufiner en utilisant les concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ou les concentrations de résidus les plus élevées (HR). Il n'a pas été tenu compte de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau.</p> <p>Comme le montre cette estimation assez approximative, la DJA est dépassée pour deux modules de consommation de l'OMS, plus précisément les modules B, E, F D, les résidus présents dans les pommes de terre représentant une grande partie des résidus. Les enfants européens sont les plus exposés au risque.</p> <p>Pour les consommateurs européens, la DrfA est dépassée pour la pomme de terre, les fruits à pépins, le kaki ainsi que pour les agrumes, la banane et le melon, sans tenir compte de la répartition du résidu entre la peau et la pulpe. Passer au facteur de variabilité de 3 utilisé par la JMPR modifiera considérablement le résultat de l'évaluation. La pomme de terre, les fruits à pépins ainsi que les agrumes, la banane et le melon, compte non tenu de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau, dépassent encore la DrfA.</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>	<p>1994R, 2005T</p>	<p>0,03 2001</p>	<p>0,05 2005</p>
-------------------------------------	-----------------------	--	---	-------------------------	----------------------	----------------------

<p>Bromopropylate (70) [Syngenta] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de réserves déposé</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>	<p>Bromopropylate (70)</p>	<p><i>La substance active a été inscrite pour la première fois en 1973 et réévaluée en 1993, mais ne l'a pas été depuis. Dans l'évaluation de 1993, une DJA de 0,03 mg/kg de poids corporel/jour a été fixée mais pas de DrfA. Étant donné qu'aucune DrfA n'a jamais été fixée et que l'on ne dispose pas des données permettant de l'évaluer (essais contrôlés de terrain, études de transformation), les LMR doivent être réévaluées après 41 ans.</i></p>	<p>La fixation d'une DrfA n'étant pas encore une pratique courante en 1993, l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA) utilisait alors la DJA pour évaluer les effets aigus de l'apport à court terme. Une évaluation a été effectuée à l'aide du modèle PRIMo (Modèle d'apport de résidus de pesticides) de l'EFSA comprenant les CXL pour les agrumes, les fruits à pépins et les raisins. Selon les calculs, l'exposition chronique la plus élevée est celle de l'enfant allemand, et atteint 124 pour cent de la DJA. Étant donné l'absence d'essais contrôlés de terrain correspondant aux BPA critiques ou d'études de transformation fiables, il n'a pas été possible de procéder à un calcul plus détaillé de l'apport. L'évaluation de l'apport aigu (en utilisant la valeur de la DJA) montre que la valeur toxicologique de référence est dépassée pour les agrumes (884 pour cent pour les oranges, 594 pour cent pour les pamplemousses, 371 pour cent pour les mandarines, 230 pour cent pour les citrons et 134 pour cent pour les limes), pour les fruits à pépins (653 pour cent pour les pommes, 607 pour cent pour les poires), pour le raisin de table (437 pour cent) et le raisin de cuve (158 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1640.pdf.</p>	<p>1993</p>	<p>0,03 - 1993</p>	<p>N/É</p>
<p>Méthidathion (51) [Syngenta] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de réserves déposé</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>	<p>Méthidathion (51)</p>	<p><i>La substance active a été ré-évaluée pour ses résidus en 1992 (après avoir été incluse pour la première fois en 1972). Une DrfA a été calculée dans la réévaluation de la toxicologie en 1997. Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 42 ans, il est proposé d'effectuer une nouvelle évaluation.</i></p>	<p>La JMPR a fixé une DJA de 0,001 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour en 1997. Une évaluation des risques a été effectuée en utilisant le modèle PRIMo de l'EFSA comprenant toutes les LMR considérées pertinentes pour le commerce international. La DJA a été dépassée dans 25 régimes alimentaires européens, l'exposition la plus élevée représentant 2 392 pour cent de la DJA. Les principales sources d'exposition se sont avérées être les agrumes, les olives destinées à la production d'huile et le lait. Les agrumes ont dépassé aussi la RfA (jusqu'à 6 631 pour cent). Un deuxième calcul de l'exposition effectué en éliminant les LMR en vigueur pour les agrumes, les fruits à pépins et les graines de tournesol a montré que la DJA était toujours dépassée pour 5 régimes alimentaires européens (jusqu'à 301 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1639.pdf.</p>	<p>1992</p>	<p>0,001 - 1997</p>	<p>0,01 - 1997</p>

RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES EN 2019 – LISTE DES PRIORITÉS						
TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Produits	Remarques	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Ions de bromure (47) (Bromure de méthyle) Pas de fabricant CropLife responsable	Ions de bromure (47)		La dernière réévaluation remonte à plus de 25 ans Ions de bromure provenant de toutes les sources mais n'incluant pas le brome formant des liaisons covalentes Bromure de méthyle (52) - CXL indicatives Non approuvé par la JMPR sur le plan toxicologique	1988	1,0 - 1988	N/É
Phosphure d'hydrogène (46), (sels de zinc et d'aluminium) Pas de fabricant CropLife responsable	Phosphure d'hydrogène (46)		La dernière réévaluation remonte à plus de 40 ans	1971	NR	N/É
Fenbutatine-oxyde (109) [BASF]	Fenbutatine-oxyde	N'est plus appuyé par le fabricant	Homologations nationales??? Appui d'un pays membre ??? - règle des quatre ans	1992	0,03 - 1992	N/É
Carbosulfan (145) Carbofuran (96) [FMC Corporation]	Carbosulfan Carbofuran	En attente d'un avis sur les produits appuyés Asperge; aubergine (Thaïlande)	Pays-Bas – préoccupations de santé publique En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique	1997	0,01 (1986)	0,02 (2003)
Fénarimol (192) [Gowan] Pas d'appui du fabricant Formulaire de notification de réserves déposé En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique	Fénarimol	Le fénarimol a été inclus en tant que substance active pour la première fois en 1995. La DJA a été fixée à 0,01 mg/kg de poids corporel/jour. Une DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour ont été établies en 2007 (COM). Étant donné que la JMPR n'a pas évalué la substance active depuis 19 ans alors qu'une DrfA est maintenant disponible, il est proposé de réévaluer toutes les LMR.	Une DJA et une DrfA ont été calculées dans un examen par les pairs (document portant la cote 91/414/EEC). L'EFSA a déterminé dans l'évaluation du risque aigu pour les enfants, un risque possible pour les piments (157,4 pour cent), les pêches (148,3 pour cent), les pommes (146,9 pour cent), les tomates (145,4 pour cent), les poires (136,6 pour cent) et les bananes (125,4 pour cent). Un calcul affiné a été effectué en utilisant le HR (Highest Residue, résidu le plus élevé). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/161r.pdf .	1995	0,01 - 1995	N/É

Diméthoate (027) [BASF]	Diméthoate		<p>Préoccupations de l'Union européenne concernant la DrfA établie par la JMPR en 2003</p> <p>Risque aigu pour les agrumes et les cerises</p> <p>Somme du diméthoate et de l'ométhoate exprimée en diméthoate. Dans son évaluation de 2003, la JMPR a établi une DrfA. Toutefois, dans l'évaluation de l'exposition au risque aigu, le résidu le plus élevé n'a pas été utilisé dans le cas des agrumes. Utiliser le HR conduirait à un dépassement de la DrfA de 230 pour cent. En outre, la CXL de 2mg/kg pour les cerises conduit à un risque aigu inacceptable pour les enfants et devrait être révisée.</p> <p>En attente d'un avis de la JMPR concernant les préoccupations de santé publique</p>		0,002, 1996	0,02, 2003
----------------------------	------------	--	--	--	-------------	------------

Composés candidats à l'inscription au Tableau 2A sur la base de préoccupations de santé publique

Toxicologie	Remarque
Acétamipride (246) proposée en 2018 Union européenne	Bien que l'acétamipride ait été récemment réévaluée par la JMPR (2011), on dispose de nouvelles données toxicologiques sur la neurotoxicité pour le développement qui pourrait conduire à un abaissement de la DrfA actuelle (0,1 mg/kg de poids corporel). Dans un avis motivé sur la neurotoxicité pour le développement de l'acétamipride et de l'imidaclopride (décembre 2013), l'EFSA recommande une DrfA quatre fois plus basse de 0,025 mg/kg de poids corporel. Avec cette DrfA plus basse, les CXL pour la pomme, la blette et les agrumes seraient source de préoccupation.
Carbendazime (072), Bénomyl (69), Thiophanate-méthyle (77) Proposés en 2018 Union européenne	La dernière réévaluation périodique de la carbendazime a eu lieu en 1998, soit il y a plus de quinze ans. Depuis, les substances actives bénomyl et thiophanate-méthyle ne sont plus appuyées par le fabricant, mais les CXL pour la carbendazime couvrent encore les utilisations de ces deux substances actives, ce qui signifie que certaines CXL sont obsolètes. De plus, l'Union européenne a une DrfA plus basse. En 2006, le CCPR a détecté des risques graves pour la santé pour plusieurs produits. En outre, l'Union européenne a reçu une demande concernant la tolérance d'importation pour l'utilisation de la carbendazime dans le riz et il s'est avéré que la CXL en vigueur pour le riz est probablement fondée sur une BPA des États-Unis obsolète pour le bénomyl. Dans ce cas également, un risque aigu ne pourrait être exclu.
Éthoxyquine (35) Proposé en 2019 Union européenne	L'Union européenne interdit cette substance et il n'existe pas de tolérances d'importation. L'EFSA a conclu que les données sur le métabolisme utilisées par la JMPR pour établir la définition de résidu aux fins de la mise en application et de l'évaluation du risque ne pourraient pas être confirmées car les données sur le métabolisme ont montré des déficiences en utilisant la définition de résidu de la JMPR. L'EFSA a conclu que les CXL pour les poires dépassaient la DrfA (109 pour cent) et a proposé d'abaisser la LMR de l'Union européenne à la limite de détection (LD). Le dernier examen périodique des résidus a été effectué par la JMPR en 1999 et l'examen toxicologique en 1998, soit il y a environ quinze ans. Le Japon aurait procédé récemment à une évaluation toxicologique de la substance.
Guazatine (114) Proposée en 2019 Union européenne	<p>Il s'agit d'une nouvelle substance. La guazatine a d'abord été rejetée au motif qu'elle n'avait ni DJA ni DrfA. Toutefois, cela semble être un cas particulier. En 1978, une DJA a été calculée, puis retirée en 1997 étant donné que « La réunion a conclu qu'elle ne pouvait établir une DJA pour la guazatine faute d'informations adéquates sur sa composition et en raison de l'inquiétude suscitée par l'apparition de tumeurs malignes rares chez la souris ». « La réunion a estimé la limite maximale de résidu figurant à l'Annexe I. La réunion ayant retiré la DJA pour la guazatine, cette limite n'a qu'une valeur indicative. Ceci étant, aucune CXL n'est censée être disponible. Néanmoins, on peut encore trouver dans le Codex Alimentarius une CXL pour les céréales (0,05* mg/kg G = valeur indicative) et les agrumes (5mg/kg Po = utilisation après récolte).</p> <p>L'Annexe 1 et l'Annexe 2 de l'évaluation de la JMPR 1997 montrent que la CXL de 5 mg/kg Po pour les agrumes a été retirée, mais que pour les céréales une limite maximale de résidu de 0,05* mg/kg est proposée. La CXL de 5 mg/kg a été adoptée par le CCPR en 1999. La discussion ayant porté à cette</p>

	<p>décision n'est pas claire. Le problème est que cette combinaison spécifique LMR-plante cultivée entraîne un risque pour la santé humaine. Il n'existe que des « limites indicatives » (5 mg/kg) pour les agrumes étant donné que la DJA a été retirée en 1997. Il a été recommandé de s'en tenir à ces limites indicatives jusqu'à ce qu'une nouvelle DJA soit établie. Il est proposé soit d'éliminer la limite indicative soit de demander aux fabricants d'appuyer une réévaluation de la guazatine.</p> <p>Le document CX/PR 14/46/5 n'indique aucune CXL mais établit des limites indicatives - une clarification du Secrétariat du Codex est requise</p>
<p>Prochloraze (142) Proposé en 2019 Union européenne</p>	<p>Dernière réévaluation par la JMPR en 2001. En 2011, le prochloraze a été réévalué par l'Union européenne et une limite toxicologique aiguë plus basse de 0,025 mg/kg de poids corporel/jour a été établie contre une valeur de 0,1 fixée par la JMPR en 2001. D'après le rapport de la JMPR (2004), l'apport à court terme estimatif international (ACTEI) dépassait de 25 pour cent la DrfA à 0,1 pour plusieurs produits. Avec une DrfA divisée par 4, les CXL pour les bananes, les abats comestibles (de mammifères), les pamplemousses, les mandarines, les oranges, les papayes, les ananas et les pomelos pourraient être préoccupantes. Les valeurs de l'Union européenne ont été calculées sur la base de deux études qui ne semblent pas avoir été prises en compte dans l'évaluation de la JMPR: l'étude multigénérationnelle sur les rats "Reader 1993" soumise comme partie d'un dossier par un notificateur et une étude de 90 jours sur les chiens "Lancaster 1979" présentée par un autre notificateur. En outre, un changement dans l'interprétation de la gestation prolongée dans les deux études "Cozen 1980 study" et "Reader 1093" a également eu un effet. Il faut aussi noter que les nombreux documents examinés dans le cadre des recherches sur le prochloraze ont aussi été pris en considération lors de l'établissement de la liste des limites et des valeurs critiques.</p>
<p>Tolyfluanide (162) Proposé en 2019 Union européenne</p>	<p>L'EFSA a identifié un dépassement de la DrfA pour les pommes, les poires, les raisins de table et la laitue représentant 159 pour cent, 147 pour cent, 146 pour cent et 127 pour cent de la DrfA, respectivement. Pour les raisins, la CXL manque de données d'appui et un risque pour les consommateurs ne peut être exclu. Pour les coings, le nêfle, le loquat, les fraises, les mûres de ronce, les framboises, les groseilles, les tomates, les piments, les concombres, le poireau et le houblon, les CXL existantes sont appuyées par des données et aucun risque pour le consommateur n'a été détecté. Toutefois, ces CXL s'appuyaient initialement sur une BPA de l'Union européenne qui n'est plus autorisée; il n'y a pas d'autorisations pertinentes ni de tolérances à l'importation signalées au niveau de l'Union européenne. Les BPA de l'Union européenne ne sont plus valides et la substance n'est plus utilisée dans le monde. Toutes les LMR ont été établies à la LQ dans l'Union européenne par le règlement (UE) N° 899/2012 et aucune observation n'est parvenue durant la notification SPS. La JMPR a une DrfA (0,5 mg/kg de poids corporel/jour) plus élevée que celle de l'EFSA (0,25 mg/kg de poids corporel /jour) mais elles reposent sur les mêmes données. L'EFSA a inclus dans la dose de référence deux métabolites de plus que la JMPR. La substance figure actuellement au Tableau 4 de la liste des priorités (substances pour lesquelles la BPA n'est plus appuyée) et, à notre connaissance, n'est plus appuyée dans le monde. L'Union européenne demande donc la révocation des CXL.</p>
<p>Fénarimol (192) [Gowan] Union européenne</p>	<p>Le fénarimol a été inclus en tant que substance active pour la première fois en 1995. La DJA a été fixée à 0,01 mg/kg de poids corporel/jour. Une DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,02 mg/kg de poids corporel/jour ont été établies en 2007 (COM).</p> <p>Étant donné que la JMPR n'a pas évalué la substance active depuis 19 ans alors qu'une DrfA est maintenant disponible, il est proposé de réévaluer toutes les LMR.</p> <p>Une DJA et une DrfA ont été calculées dans un examen par les pairs (document portant la cote 91/414/EEC). L'EFSA a déterminé dans l'évaluation du risque aigu pour les enfants, un risque possible pour les piments (157,4 pour cent), les pêches (148,3 pour cent), les pommes (146,9 pour cent), les tomates (145,4 pour cent), les poires (136,6 pour cent) et les bananes (125,4 pour cent). Un calcul affiné a été effectué en utilisant le HR (Highest Residue, résidu le plus élevé).</p> <p>On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/161r.pdf.</p>
<p>Diméthoate (027) [BASF] Union européenne</p>	<p>Préoccupations de l'Union européenne concernant la DrfA établie par la JMPR 2003</p> <p>Risque aigu pour les agrumes et les cerises</p> <p>Somme du diméthoate et de l'ométhoate exprimée en diméthoate</p> <p>Plus de détails sont nécessaires</p>
<p>Carbosulfan (145) Carbofuran (96) [FMC Corporation]</p>	<p>Carbosulfan</p> <p>Pas approuvé (septembre 2007, RMS BE) - Informations insuffisantes concernant l'exposition des consommateurs</p> <p>Problèmes identifiés concernant la toxicité de la substance et la présence de quantités inconnues d'impuretés cancérigènes qui peuvent augmenter durant l'entreposage. Évaluation de l'exposition des consommateurs peu concluante en raison des incertitudes relatives aux effets de certains métabolites, dont</p>

Union européenne	certains pourraient être génotoxiques Carbofuran Pas approuvé (septembre 2007, RMS BE) - Informations insuffisantes concernant l'exposition des consommateurs Problèmes identifiés - Forte toxicité de la substance et de certains de ses métabolites. Évaluation de l'exposition des consommateurs peu concluante
Méthidathion (51) [Syngenta] Union européenne	La substance active a été ré-évaluée pour ses résidus en 1992 (après avoir été incluse pour la première fois en 1972). Une DrfA a été calculée dans la réévaluation toxicologique en 1997. Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 42 ans, il est proposé d'effectuer une nouvelle évaluation. La JMPR a fixé une DJA de 0,001 mg/kg de poids corporel/jour et une DrfA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour en 1997. Une évaluation du risque a été effectuée en utilisant le modèle PRIMO de l'EFSA comprenant toutes les LMR considérées pertinentes pour le commerce international. La DJA a été dépassée dans 25 régimes alimentaires européens, l'exposition la plus élevée représentant 2.392 pour cent de la DJA. Les principales sources d'exposition se sont avérées être les agrumes, les olives destinées à la production d'huile et le lait. Les agrumes ont dépassé aussi la RdfA (jusqu'à 6 631 pour cent) Un deuxième calcul de l'exposition effectué en éliminant les LMR en vigueur pour les agrumes, les fruits à pépins et les graines de tournesol a montré que la DJA était toujours dépassée pour 5 régimes alimentaires européens (jusqu'à 301 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1639.pdf .
Bromopropylate (70) [Syngenta] Union européenne	La substance active a été inscrite pour la première fois en 1973 et réévaluée en 1993, mais ne l'a pas été depuis. Dans l'évaluation de 1993, une DJA de 0,03 mg/kg de poids corporel/jour a été fixée mais pas de DrfA. Étant donné qu'aucune DrfA n'a jamais été fixée et que l'on ne dispose pas des données permettant de l'évaluer (essais contrôlés de terrain, études de transformation), les LMR doivent être réévaluées après 41 ans. La fixation d'une DrfA n'étant pas encore une pratique courante en 1993, l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA) utilisait alors la DJA pour évaluer les effets aigus de l'apport à court terme. Une évaluation a été effectuée à l'aide du modèle PRIMO (Pesticide Residues Intake Model) de l'EFSA comprenant les CXL pour les agrumes, les fruits à pépins et les raisins. Selon les calculs, l'exposition chronique la plus élevée est celle de l'enfant allemand, et atteint 124 pour cent de la DJA. Étant donné l'absence d'essais contrôlés de terrain correspondant aux BPA critiques ou d'études de transformation fiables, il n'a pas été possible de procéder à un calcul plus détaillé de l'apport. L'évaluation de l'apport aigu (en utilisant la valeur de la DJA) montre que la valeur toxicologique de référence est dépassée pour les agrumes (884 pour cent pour les oranges, 594 pour cent pour les pamplemousses, 371 pour cent pour les mandarines, 230 pour cent pour les citrons et 134 pour cent pour les limes), pour les fruits à pépins (653 pour cent pour les pommes, 607 pour cent pour les poires), pour le raisin de table (437 pour cent) et le raisin de cuve (158 pour cent). On trouvera de plus amples détails dans l'évaluation de l'EFSA sur l'Internet à l'adresse suivante: http://www.efsa.europa.eu/en/efsajournal/doc/1640.pdf .
Imazalil (110) [Janssen] Union européenne	La substance active n'a pas été réévaluée pour ses résidus depuis qu'elle a été inscrite pour la première fois en 1977. Une réévaluation toxicologique a été effectuée en 2000 et une DrfA a été calculée en 2005. (voir CX/PR 12/44/14-Add.1 mars 2012) Compte tenu de cette DrfA, plusieurs LMR ne sont pas sûres pour les consommateurs. Aucune réévaluation périodique n'ayant eu lieu depuis 35 ans, il faudrait réévaluer toutes les LMR. Sur la base de l'évaluation de l'EFSA, une DJA de 0,025 mg/kg de poids corporel et une DrfA de 0,05 mg/kg de poids corporel ont été calculées en 2010. Cela correspond aux valeurs JMPR actuelles de 0,03 mg/kg de poids corporel (DJA, 2001) et 0,05 mg/kg de poids corporel (DrfA, 2005). Une évaluation du risque a été effectuée en utilisant le modèle PRIMO de l'EFSA comprenant les CXL actuellement en vigueur pour les aliments suivants: banane, agrumes, concombre, cornichons, melons à l'exception de la pastèque, kaki, fruits à pépins, pomme de terre, framboise, fraise et blé. L'évaluation des résidus ayant été effectuée il y a assez longtemps, il n'a pas été possible de peaufiner en utilisant les concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ou les concentrations de résidus les plus élevées (HR). Il n'a pas été tenu compte de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau. Comme le montre cette estimation assez approximative, la DJA est dépassée pour deux modules de consommation de l'OMS, plus précisément les modules B, E, F D, les résidus présents dans les pommes de terre représentant une grande partie des résidus. Les enfants européens sont les plus exposés au risque.

	<p>Pour les consommateurs européens, la DrfA est dépassée pour la pomme de terre, les fruits à pépins, le kaki ainsi que pour les agrumes, la banane et le melon, sans tenir compte de la répartition du résidu entre la peau et la pulpe. Passer au facteur de variabilité de 3 utilisé par la JMPR modifiera considérablement le résultat de l'évaluation. La pomme de terre, les fruits à pépins ainsi que les agrumes, la banane et le melon, compte non tenu de la répartition du résidu entre la pulpe et la peau, dépassent encore la DrfA.</p>
Dichlorane (83) Union européenne	<p>Pas approuvé (avril 2008 et mai 2011, RMS ES)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préoccupations exprimées concernant l'importance toxicologique de plusieurs impuretés présentes dans le matériel technique (est-ce important pour les résidus dans les aliments?) et - concernant l'évaluation du risque que présente pour le consommateur les plantes cultivées ci-après.
Quintozène (64) Union européenne	<p>Pas approuvé (juillet 2000, RMS EL) dans l'Union européenne</p> <p>Lacunes dans les données concernant la toxicologie et les résidus chez les mammifères et préoccupations pour la sécurité des consommateurs</p>
Dithiocarbamates (105) (ferbame, manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame, zirame) Union européenne	<p>Plusieurs risques (graves) pour la santé publique ont été identifiés pour certains dithiocarbamates (manèbe/mancozèbe, propinèbe, thirame et zirame) en s'appuyant sur les données de l'Union européenne (DrfA et LMR avec des facteurs de conversion corrigés).</p> <p>La JMPR n'a pas calculé les DrfA pour ces substances (à l'exception d'une DrfA provisoire de 0,1 mg/kg de poids corporel pour le propinèbe) ni n'a procédé à une évaluation du risque alimentaire aigu car cela n'avait pas encore été fait à l'époque (avant 2000). Diverses DJA de groupe pour plusieurs dithiocarbamates (par exemple 0,03 mg/kg pour le manèbe, le mancozèbe, le métirame et le zinèbe, 0,007 mg/kg pour le propinèbe, 0,003 mg/kg pour le zirame et le ferbame et 0,01 mg/kg pour le thirame).</p> <p>Nous savons qu'une réévaluation périodique du propinèbe a eu lieu en 2004. Toutefois un risque a été identifié pour les piments et les tomates (séchées) en utilisant pour les piments la concentration la plus élevée de résidu, soit 13 mg/kg pour les tomates 2,9 mg/kg pour le propinèbe et la DrfA provisoire de 0,1 mg/kg de poids corporel. Les données relatives à la transformation n'ont pas été incluses dans ce calcul.</p> <p>Pour le thirame, des risques ont été identifiés, par exemple pour les pommes et les poires (LMR recommandée de 5 mg/kg pour le zirame, pas de concentrations médianes de résidus en essais contrôlés (MREC) ni de concentration la plus élevée de résidu, Annexe I, rapport JMPR 2004 de http://www.fao.org/fileadmin/templates/agphome/documents/Pests_Pesticides/JMPR/Reports_1991-2006/report2004jmpr.pdf), revenant à l'utilisation de la DJA de 0,01 mg/kg de poids corporel/jour (il n'existe pas de DrfA). En utilisant la DrfA de l'Union européenne de 0,6 mg/kg de poids corporel, il n'y a plus de risques.</p> <p>Pour le zirame, des risques sont identifiés par exemple l'utilisation pour les fruits à pépins, même en appliquant la DrfA de l'Union européenne (0,08 mg/kg de poids corporel) au lieu de revenir à la DJA de 0,003 mg/kg de poids corporel/jour en l'absence d'une DrfA de la JMPR.</p> <p>Faute de temps, nous n'avons pu analyser plus avant les risques identifiés pour le manèbe et le mancozèbe. La majorité des dithiocarbamates ont été évalués avant la date à laquelle l'évaluation du risque d'exposition aiguë par voie alimentaire ne soit intégrée dans les évaluations de la JMPR.</p> <p>Nous proposons donc de mettre à jour les évaluations concernant l'évaluation du risque d'exposition aiguë par voie alimentaire de tous les dithiocarbamates en une seule évaluation globale. Cela permettrait d'identifier tous les risques possibles et de déterminer si la réévaluation des données existantes pour des emplois spécifiques est appropriée, si une DrfA devrait être calculée et si elle devrait par la suite être incluse dans les listes des priorités.</p> <p>Les facteurs de conversion (de CS₂ à la substance active) ne sont pas mentionnés dans l'Annexe: Mancozèbe 1,783, Manèbe: 1,743, Propinèbe: 1,904, Thirame: 1,580, Zirame: 2,009</p>
Diazinon (22) Union européenne	<p>Pas approuvé (septembre 2006, RMS PT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données insuffisantes sur la présence d'impuretés très toxiques - Préoccupations concernant l'exposition des consommateurs

Phosalone (60) Union européenne	Non autorisé (juin 2006, RMS AT) <ul style="list-style-type: none">- Manque d'informations concernant l'exposition des consommateurs- Préoccupations exprimées concernant l'exposition aiguë des groupes vulnérables de consommateurs et le manque de caractérisation toxicologique d'un certain nombre de métabolites et d'impuretés
Amitraze (122) Union européenne	Pas approuvé (Juin 2003, RMS AT) <ul style="list-style-type: none">- Informations insuffisantes- Préoccupations exprimées concernant l'acceptabilité de l'exposition aiguë des consommateurs compte tenu des effets neurologiques éventuels de la substance active

**TABLEAU 2B: LISTE POUR LA RÉÉVALUATION PÉRIODIQUE (COMPOSÉS INSCRITS DANS LE CADRE DE LA RÈGLE DES 15 ANS
MAIS PAS ENCORE PROGRAMMÉS OU INSCRITS)**

Note 3: Les composés figurant dans ce tableau répondent au critère 2 (règle des 15 ans).

Les décisions relatives à l'établissement de la priorité de ces composés doivent au moins être fondées sur le critère 1 (préoccupations en matière de santé publique), les critères 4 et 7 (date à laquelle les données seront communiquées et la disponibilité d'étiquettes découlant de réévaluations nationales récentes) et autres critères pertinents figurant p.149 du *Manuel de procédure du Codex*. Les composés sont inscrits au Tableau 2b dans l'attente d'un avis sur la fourniture des séries de données d'appui et/ou de l'indication de l'appui du fabricant et/ou de l'État membre.

TOXICOLOGIE	RÉSIDU	Problème – produits appuyés	Homologations nationales actuelles	Évaluation précédente	DJA	DrfA
Bioresméthrine (93)	bioresméthrine	N'est plus appuyé par le fabricant	non	1991	0,03 - 1991	N/É
Tecnazène (115)	Tecnazène	Pas d'appui connu d'un fabricant	non	1994	0,02 - 1994	N/É
Fenthion (39) [Bayer CropScience]	fenthion	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1995	0,007 - 1995	0,01 - 1997
Aldicarbe (117) [Makhteshim-Agan] Évaluation toxicologique en 1997?	aldicarbe	N'est plus appuyé par le fabricant	non	1995	0,003 - 1992	0,003 - 1995
Quintozone(64)[Crompton–AMVAC]	Quintozone	En attente d'un avis sur les produits appuyés	?	1995	0,01 - 1995	N/É
Diazinon (22) [Makhteshim–Agan]	diazinon	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1996	0,005 - 2006	0,03 - 2006
Disulfoton (74) – [Bayer CropScience]	Disulfoton	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1996	0,0003 - 2006	0,003 - 2006
Phosalone (60) [Cheminova]	phosalone	En attente d'un avis sur des produits appuyés Durian (Thaïlande)	oui	1997	0,02 - 1997	0,3 - 2001
Carbofuran (96) FMC Corporation	carbofuran	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1997	0,001 - 1996	0,001 - 2009
Fenbuconazole (197) [Dow AgroSciences]	fenbuconazole	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1997	0,03 (1997)	0,2 (2012)
Dinocap (87) [Dow AgroSciences]	Dinocap	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	1998	0,008 - 1998	0,03 général
Amitraze (122) – [Arysta Lifesciences]	Amitraze	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1998	0,01 - 1998	0,01 - 1998
Dichlorane (83) [Gowan]	Dichlorane	En attente d'un avis sur les produits appuyés	non	1998	0,01 (1998)	NR (2003)
Hydrazide maléique (102) [Chemtura]	Hydrazide maléique	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1998	0,3 (1996)	N/É
Amitrole (79) [Nufarm]	Amitrole	Avis attendu sur les produits appuyés	oui	1998	0,002 (1997)	N/É
Pyriproxifène (200) [Sumitomo]	Pyriproxifène	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1999	0,1 (1999)	NR (1999)
Malathion (049) [Cheminova]	Malathion	En attente d'un avis sur les produits appuyés	oui	1999	0,3 (1997)	2,0 (2003)
Azinphos-méthyle (002) [Makhteshim – Agan] Évaluation toxicologique en 2007	Azinphos-méthyle	N'est plus appuyé par le fabricant	oui	2007	0,03 - 2007	0,1 - 2007

TABLEAU 3: ENREGISTREMENT DES RÉÉVALUATIONS PÉRIODIQUES

Note 4: Toutes les informations proviennent du document «AVANT-PROJET ET PROJET DE LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS DANS LES PRODUITS DESTINÉS À L'ALIMENTATION HUMAINE ET ANIMALE AUX ÉTAPES 7 ET 4»

Note 5: L'année indiquée dans les colonnes Programmation (toxicologie) et Programmation (résidu) est fondée sur l'ordre chronologique et n'est reprise qu'à titre d'orientation.

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
007	Captane	1963	1995T, 2004T(DrfA), 2000R			Arysta Life Science
008	Carbaryl	1965	2001T(ADI, DrfA), 2002R			Bayer CropScience
025	Dichlorvos	1965	2011T, 2012R			AMVAC
032	Endosulfan	1965	1998T, 2006R			Makhteshim Agan
059	Parathion-méthyle	1965	1995T, 2000R			Cheminova
062	Butoxyde de pipéronyle	1965	1995T, 2001T(DrfA), 2001R			Endura
063	Pyréthrine	1965	2003T, 2000R			Pas de fabricant
026	Dicofol	1968	1992, 2011T			Pas d'appui du fabricant
030	Diphénylamine	1969	1998T, 2001R			Cerex Agri
035	Éthoxyquine	1969	2005T, 1999R			Pas de fabricant
037	Fénitrothion	1969	2007T(DJA, DrfA), 2003R			Sumitomo
041	Folpet	1969	1995T, 2007T(DrfA), 1998R			Makhteshim Agan
056	Phényl-2 phénol	1969	1999			Pas de fabricant
020	2,4-D	1970	1996T, 2001T(DrfA), 1998R			Dow AgroSciences
031	Diquat	1970	1993T, 1994R, 2013			Syngenta
057	Paraquat	1970	2003T, 2004R			Syngenta
065	Thiabendazole	1970	1997T, 2006T(DrfA), 1997R			Syngenta
067	Cyhéxatin	1970	2005T, 2005R			Cerex Agri
017	Chlorpyrifos	1972	1999T, 2000R			Dow AgroSciences
072	Carbendazime	1973	1995T, 2005T(DrfA), 1998R			Bayer CropScience
081	Chlorothalonil	1974	2009T, 2010R			Syngenta
084	Dodine	1974	2000T, 2003R			AgriPhar SA

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
085	Phénomiphos	1974	1997T, 2002T(DrfA), 1999R			Makhteshim Agan
086	Pirimiphos-méthyle	1974	1992T, 2006T(DrfA), 2003R			Syngenta
090	Chlorpyrifos-méthyle	1975	2009			Dow AgroSciences
094	Méthomyl	1975	2001			DuPont
095	Acéphate	1976	2005T, 2003R			Arysta Life Science
100	Méthamidophos	1976	2002T, 2003R			Bayer CropScience
101	Pirimicarbe	1976	2004			
103	Phosmet	1976	1994T, 2003T, 1997R 2002R			DJA 0,01(1998), DrfA 0,2 (2003) Gowan
112	Phorate	1977	2004T, 2005R			BASF / AMVAC
113	Propargite	1977	1999T, 2002R			Chemtura
118	Cyperméthrine	1979	2006T, 2008R			FMC / AgriPhar
119	Fenvalérate	1979	2012			Sumitomo Chemical
129	Azocyclostin	1979	2005T, 2005R			Cerex Agri
133	Triadiméfon/triadiménol	1979	2004T, 2007R			133 /168 - Bayer CropScience
135	Deltaméthrine	1980	2000T, 2002R			Bayer CropScience
130	Diflubenzuron	1981	2001T, 2002R			Chemtura
132	Méthiocarbe	1981	1998T, 1999R			Bayer CropScience
143	Triazophos	1982	2002T, 2007R			Bayer CropScience
142	Prochloraze	1983	2001T, 2004R			Bayer CropScience
144	Bitertanol	1983	1998T, 1999R			Bayer CropScience
149	Éthoprophos	1983	1999T, 2004R			Bayer CropScience
146	Lambda-cyhalothrine	1984	2007T, 2008R			Syngenta
147	Méthoprène	1984	2001T, 2005R			Dow AgroSciences
148	Propamocarbe	1984	2005T, 2006R			Bayer CropScience
151	Diméthipin	1985	1999T, 2004T(DrfA), 2001R			Chemtura
155	Bénalaxyl	1986	2005T, 2009R			FMC
156	Clofentézine	1986	2005T, 2007R			Makhteshim Agan

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
157	Cyfluthrine	1986	2006T, 2007R			Makhteshim Agan / Bayer
158	Glyphosate	1986	2004			Monsanto
160	Propiconazole	1987	2004T, 2007R			Syngenta
162	Tolyfluanide	1988	2002			Bayer CropScience
165	Flusilazole	1989	2007			DuPont
166	Oxydéméton-méthyle	1989	2002T, 1998R			United Phosphorous
167	Terbufos	1989	2003T			AMVAC
169	Cyromazine	1990	2006T, 2007R			Syngenta
171	Profénofos	1990	2007T, 2008R			Syngenta
172	Bentazone	1991	2012T, 2004T(DrfA), 2013			BASF
173	Buprofézine	1991	2008			Nihon Nohyaku
174	Cadusafos	1991	2009T, 2010R			FMC
175	Glufosinate-ammonium	1991	2012			Bayer CropScience
176	Hexythiazox	1991	2008T, 2009R			Nippon Soda
178	Bifenthrine	1992	2009T, 2010R			FMC
179	Cycloxydime	1992	2009T, 2012R			BASF
180	Dithianon	1992	2010T, 2013R			BASF
184	Étofenprox	1993	2011T,R			Mitsui Chemical Inc
189	Tébuconazole	1994	2010T, 2011R			Bayer CropScience
194	Haloxypop	1995	2006T, 2009R			Dow AgroSciences
196	Tébufénozide	1996	2003T(DrfA)			Dow AgroSciences
201	Chlorprophame	2000	2005T(DJA, DrfA)			Cerex Agri
185	Fenpropathrine	1993	2012T		2014	Sumitomo Chemical
116	Triforine	1977	1997T	2014	2014	Appui de Sumitomo Co.
181	Myclobutanil	1992	Aucune	2014	2014	Appui de Dow AgroSciences
048	Lindane	1965	2002T, 2003R	2015	2015	
106	Éthéphon	1977	1997T, 2002T(DrfA), 1994R	2015	2015	Bayer CropScience
177	Abamectine	1992	1997T	2015	2015	Syngenta
015	Chlorméquat	1970	1997T, 1999T(DrfA) 1994	2016	2016	Appui de BASF

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
111	Iprodione	1977	1995T, 1994R	2016	2016	Appui de BASF
182	Penconazole	1992	Néant	2016	2016	Syngenta
188	Fenpropimorphe	1994	2004T(DrfA)	2016	2016	Appui de BASF
190	Téflubenzuron	1994	Néant	2016	2016	Appui inconnu
126	Oxamyl	1980	2002	2017	2017	Dupont
138	Métalaxyl	1982	2002T	2017	2017	Quimicas del Vallés - SCC GmbH
187	Cléthodime	1994	1999T(DrfA)	2017	2017	Appui des États-Unis
191	Tolclofos-méthyle	1994	Néant	2017	2017	Sumitomo Chemical
193	Fenpyroximate	1995	2007T(DrfA)	2017	2017	Nihon Nohyaku
199	Krésoxim-méthyle	1998	Néant	2017	2017	BASF
105	Dithiocarbamates – dont propinèbe, ferbame, zirame	1965	1993R, 1996T ferbame, zirame, 2004 propinèbe	2018	2018	Les dithiocarbamates sont évalués à titre individuel, propinèbe en 2004, ferbame/zirame en 1996
082	Dichlofluanide	1969	1983T	2018	2018	Pas d'appui du fabricant
051	Méthidathion	1972	1997T, 1992	2018	2018	Pas d'appui
070	Bromopropylate	1973	1993	2018	2018	Syngenta
110	Imazalil	1977	1977, 2000T, 2005T(DrfA)	2018	2018	Janssen
120	Perméthrine	1979	1999T	2018	2018	Pas d'appui du fabricant
195	Fluméthrine	1996	Néant	2018	2018	Bayer CropScience
027	Diméthoate	1965	1996T, 2003T(DrfA), 1998R	2019	2019	
046	Phosphure d'hydrogène	1965	1966T	2019	2019	Appui inconnu
047	Ions de bromure	1968	1988T	2019	2019	Appui inconnu
109	Oxyde de fenbutatine	1977	1992T, 1993R	2019	2019	Pas d'appui de BASF
145	Carbosulfan	1984	2003T, 1997R	2019	2019	
192	Fénarimol	1995	Néant	2019	2019	
002	Azinphos-méthyle	1965	2007T	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Makhteshim
022	Diazinon	1965	2006T, 1993	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Makhteshim-Agan

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
049	Malathion	1965	1997T, 2003T(DrfA), 1999R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	
064	Quintozone	1969	1995	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Chemtura
087	Dinocap	1969	1998T, 2000T(DrfA)	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Pas d'appui du fabricant
039	Fenthion	1971	1995, 1997T(DrfA)	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Pas d'appui du fabricant
060	Phosalone	1972	1997T, 2001T(DrfA), 1994R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Cheminova
074	Disulfoton	1973	1996T(DrfA)	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Bayer CropScience
079	Amitrole	1974	1997T, 1998R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Nufarm
083	Dichlorane	1974	1998	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Gowan
115	Tecnazène	1974	1994T	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Appui inconnu
093	Bioresméthrine	1975	1991T, Néant	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Pas d'appui du fabricant
096	Carbofuran	1976	1996T, 2008T(DrfA), 1997R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	FMC
102	Hydrazide maléique	1976	1996T, 1998R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Chemtura
117	Aldicarbe	1979	1992T, 1995T(DrfA), 1994R	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Makhteshim-Agan
122	Amitraze	1980	1998T	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Arysta Lifesciences
197	Fenbuconazole	1997	Néant	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Dow AgroSciences
200	Pyriproxyfène	1999	Néant	Inscrit - non programmé	Inscrit - non programmé	Sumitomo Chemical
202	Fipronil	2000/2001	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
264	Fénamidone	2013/14	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
265	Fluensulfone	2013/14	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
203	Spinosad	2001	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
206	Imidaclopride	2001	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
204	Esfenvalérate	2002	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
205	Flutolanil	2002	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
212	Métalaxyl-M	2002	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
207	Cyprodinil	2003	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
208	Famoxadone	2003	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
209	Méthoxyfénozide	2003	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
210	Pyraclostrobin	2003	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
211	Fludioxonil	2004	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
213	Trifloxystrobine	2004	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
214	Diméthénamide-P	2005	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
215	Fenhexamide	2005	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
216	Indoxacarbe	2005	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
217	Novaluron	2005	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Makhteshim-Agan
218	Fluorure de sulfuryle	2005	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
219	Bifénazate	2006	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
221	Boscalide	2006	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
222	Quinoxifène	2006	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
223	Thiaclopride	2006	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
220	Aminopyralide	2007	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
224	Difénoconazole	2007	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
225	Diméthomorphe	2007	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
226	Pyriméthanol	2007	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
227	Zoxamide	2007	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
229	Azoxystrobine	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
230	Chlorantraniliprole	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
231	Mandipropamide	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
232	Prothioconazole	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
233	Spinétorame	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
234	Spirotétramate	2008	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
235	Fluopicolide	2009	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
236	Métaflumizone	2009	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
237	Spirodiclofène	2009	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
238	Clothianidine	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
239	Cyproconazole	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
240	Dicamba	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
241	Étoxazole	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
242	Flubendiamide	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
243	Fluopyrame	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
244	Meptyldinocap	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
245	Thiaméthoxame	2010	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
246	Acétamipride	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
247	Benzoate d'émamectine	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
248	Flutriafol	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Cheminova
249	Isopyrazam	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
250	Oxyde de propylène	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Aberco
251	Saflufénacil	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
252	Sulfoxaflor	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences
253	Penthiopyrade	2011	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
253	Amétoctradine	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – États-Unis
254	Chlorfénapyr	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – Brésil
255	Dinotéfurane	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[Mitsui Chemicals Agro] – Japon
256	Fluxapyroxade	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[BASF] – États-Unis
257	MCPA	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[Nufarm] – États-Unis
258	Picoxystrobine	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[Dupont] – États-Unis
259	Sédaxane	2012	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	[Syngenta] – États-Unis
261	Benzovindiflupyr	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
262	Bixafène	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
263	Cyantraniliprole	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
266	Imazapic	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
267	Imazapyr	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
268	Isoxaflutole	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
269	Tolfenpyrade	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
270	Triflumizole	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nippon Soda
271	Trinéxapac	2013	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
272	Aminocyclopyrachlore	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
273	Cyflumétofène	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
274	Dichlobénil	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Chemtura
275	Flufénoxuron	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
276	Imazamox	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
277	Mésotrione	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
278	Métrafénone	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
279	Pymétrozine	2014	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Acétochlore	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Monsanto
999	Cyazofamide	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Flonicamide	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Fluazifop-p-butyle	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Flumioxazine	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo
999	Flupyradifurone	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	Lufénuron	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Quinclorac	2015	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Acibenzolar-S méthyle	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Cyclanilprole	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	Imazéthapyr	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF
999	Isofétamide	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Ishihara Sangyo Kaisha
999	MCPB	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nufarm
999	Norflurazon	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Oxathiapiprolin	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Pendiméthaline	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	BASF

Code	Produit chimique	Évaluation initiale de la JMPR	Réévaluation périodique	Programmation (Toxicologique)	Programmation (Résidu)	Notes
999	Pinoxadène	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Pyrifluquinazone	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nihon Nohyaku
999	Spiromésifène	2016	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	Bicyclopyrone	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Fenazaquine	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Gowan
999	Fenpyrazamine	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Sumitomo Chemical
999	Isoprothiolane	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	nd
999	Natamycine	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DSM Food Specialities
999	Acide phosphoreux + fosétyl d'aluminium	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Nufarm / Bayer CropScience
999	Quinalophos	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	nd
999	SYN545794	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Syngenta
999	Tricyclazole	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	nd
999	Triflumezopyrim	2017	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	DuPont
999	Éthiprole	2018	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Bayer CropScience
999	XDE-777	2018	Néant	Jamais programmé	Jamais programmé	Dow AgroSciences

TABLEAU 4: COMBINAISONS PRODUIT CHIMIQUE/PRODUIT POUR LESQUELLES LA BPA SPÉCIFIQUE N'EST PLUS APPUYÉE

Code	Produit chimique	Observations
49	Malathion	Pomme; agrumes; raisin (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)
39	Fenthion	Cerise; agrumes; huile d'olive (vierge); olives (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)
162	Tolyfluanide	Tous les produits (BPA de l'Union européenne ne sont plus appuyées)